

SOMMAIRE

	page
Avant-propos.....	1
Acte de donation du terrain à la fabrique par le Seigneur Dumont.....	4
Syndics pour l'église (1779) et contrat pour l'église (1780)	10
Concession par Eustache Nicolas Lambert Dumont, écuyer à la Fabrique de St-Eustache (25 juin 1825).....	14
Incendie de l'église	18
Inventaire de la fabrique et de la cure de St-Eustache de 1837 à 1839	20
Demande de reconstruction de l'église	26
Prix des services et des ornements	27
Association de l'oeuvre des bons livres	31
La grande place de l'église	36
Les portraits des anciens curés	41
Les bancs de Globenski	43
La statue de Saint-Eustache	47

Bedeau et laveuse	54
Reddition des comptes de la Fabrique de Saint-Eustache pour l'année 1915	58
Le curé Villeneuve et le vicaire Joly	63
Administration de la terre des soeurs	70
Vente de la terre, conditions de paiement et méthode de vente	74
L'achat d'un carillon, sa bénédiction... et la grosse cloche	79
Curés et desservants de la paroisse de Saint-Eustache martyrs	85
Marguilliers de la paroisse de Saint-Eustache Martyrs ...	86

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que la Société d'Histoire de Deux-Montagnes présente à ses membres et à la population de la région un recueil de textes se rapportant directement à la vie de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache martyr. La société est bien consciente que les textes que vous trouverez dans ce numéro hors série de sa revue ne couvrent pas tous les aspects de la vie de la paroisse de Saint-Eustache et tel n'était pas son but. L'objectif étant de fournir aux gens passionnés de l'histoire locale des textes issus des différentes archives locales et régionales, nous nous abstenons dans la mesure du possible de tout commentaire.

Ces textes couvrant les 210 années d'existence de la paroisse et nous avons tenté de toucher à toutes les périodes de son histoire. En débutant par le don du terrain de la fabrique par le Seigneur Lambert Dumont, étape importante dans la vie matérielle d'une paroisse, nous vous présentons par la suite l'assemblée qui décrit la nomination des syndics pour la construction de la première église et aussi le contenu du contrat de cette église.

Avec la présence du curé Jacques Paquin et la promulgation de lois nouvelles, la fabrique incitera le Seigneur à donner un terrain pour la construction d'une école. L'époque du curé Paquin nous rappelle la période des troubles et nous vous livrons

un texte décrivant l'incendie de l'église, le 14 décembre 1837. Suite à cet incendie, le curé fera un inventaire des biens restant à la fabrique. Trois ans après le feu de l'église, tout reste encore à faire et le curé Paquin implore l'évêque de lui accorder la permission de reconstruire.

Nous avons pensé vous donner un texte où il est décrit ce que vous pouvez vous "payer" comme service funéraire à la paroisse de Saint-Eustache. Compte tenu du fait que six livres (L) valent un dollar, il vous sera possible d'imaginer le coût de ces services et accessoires.

En 1852, la fabrique favorise l'établissement d'une bibliothèque publique et nous portons à votre connaissance le texte qui a servi de charte à cet organisme.

Nous ne pouvons parler de la vie de la fabrique sans mentionner la "grande place" où se rassemblaient les gens les dimanches et jours de fêtes. De plus nous tenons à souligner à tous la galerie des portraits des anciens curés de Saint-Eustache que les gens d'un certain âge ont pu admirer sur les murs du bureau du presbytère et qui méritent certainement d'être exposés à nouveau.

Nous ne pouvons passer sous silence la présence dans la paroisse de Monsieur Charles Auguste Maximilien Globensky qui a eu des relations très diverses avec la fabrique de Saint-Eustache: il contestera, d'une part, les décisions de certains marguilliers et, d'autre part, gratifiera la fabrique de ses largesses.

Personnages souvent obscurs et incompris, nous vous livrons un texte décrivant ce que fut le travail de la laveuse et du bedeau de la fabrique. Nous vous présentons de plus les états financiers de la fabrique pour une année d'opération. Les revenus n'étaient pas énormes, mais tout coûtait moins cher.

La période du curé Villeneuve sera évoquée par un article et nous porterons aussi à votre connaissance différents textes touchant la brûlante question de la "terre des Soeurs".

La fin de la cure de l'abbé Villeneuve ayant été marquée par un solde en banque assez intéressant, son successeur, le curé Henri Charbonneau, verra à l'achat d'un nouveau carillon.

Nous terminons ce court recueil par la liste des noms de ceux qui se sont dévoués d'une façon plus spéciale pour la paroisse de Saint-Eustache: les curés et les marguilliers.

Nous osons espérer que le choix des textes que nous avons fait pour vous a su vous plaire et soyez assurés que nous tenterons de publier dans un avenir prochain d'autres textes qui pourront compléter l'histoire de la paroisse de Saint-Eustache.

Claude-Henri Grignon

Acte de donation du terrain à la fabrique par le Seigneur Dumont

Par devant le Notaire Royal de la ville et gouvernement de Montréal, résidant à Terrebonne, soussigné, et témoins ci-après nommés, fut présent Monsieur Eustache Dumont, Ecuyer, seigneur propriétaire des Mille Iles, et autres lieux, demeurant ordinairement aux Trois Rivières, comparant par la personne de sieur François Maisonneuve premier Baillif de Ste-Rose, son homme d'affaires, chargé de ses ordres et d'une lettre missive de mon dit sieur Seigneur à l'effet qui ensuit, datée aux Trois Rivières le trois juin présent mois pour être annexée à ces présentes et y recourir au besoin.

Lequel dit sieur Seigneur volontairement a reconnu et confessé avoir donné purement et simplement en la meilleure forme et manière que donation peut se faire et avoir lieu sans vouloir ni pouvoir jamais la révoquer; et pour la validité dudit don a promis et promet, par ces présentes, garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à l'Eglise proposée et fabrique des Mille-Iles, ce acceptant pour monsieur le curé qui y résidera et ses successeurs à perpétuité, Joseph Masson et Antoine La Roc habitants du même lieu, syndics dénommés et choisis des habitants de ladite seigneurie, aux fins ci-après, à ce présents, et acceptants pour ladite Fabrique, curé et successeurs en icelle. Une pointe de terre de la contenance de sept à huit arpents plus ou moins en superficie

sisse et située le long de la grande Rivière du Chêne, à prendre de ladite Rivière jusqu'au chemin du Roy, d'un côté à la ligne de la terre de François Parant et d'autre côté la petite Rivière du Chêne; ainsi que ledit terrain en son entier, faisant partie du domaine de mondit Sieur Seigneur Baillieur, se poursuit et comporte, et que lesdits syndics aux noms et pour ladite paroisse entière, disent bien savoir et connaître et en être contents sans autres réserves que les suivantes,

SAVOIR

premièrement pour mondit Sr Seigneur Baillieur, ses hoirs et ayant cause, à perpétuité, d'un demi arpent de terre de front à prendre du chemin du Roy, à gagner jusqu'à la grande Rivière du Chêne du côté de la terre de François Parant pour faciliter la descente à mondit Sieur Seigneur de son domaine au grand fleuve pour indemnité de quoy, consent à ce que ledit chemin du Roy tracé seulement par les Capitaines de milices de ladite seigneurie existant actuellement, soit reculé sur son domaine autant que faire se pourra, et qu'il sera approuvé de messieurs de la voyerie, - pour compléter le terrain compris en ladite donation, c'est-à-dire sept ou huit arpents en superficie, comme dit est, plus ou moins s'il s'y trouve.

Pour dudit terrain sus-donné, aux réserves susdites jouir par le Sieur curé (qui sera nommé à l'église qui sera construite sur icelui, avec un cimetière et autres commodités pour ledit Sieur curé de ladite église) jouir dis-je à perpétuité lui et ses successeurs pleinement et paisiblement au moyen des présentes, sans par eux ni ladite église et fabrique supporter autres charges ni redevances envers mondit Sieur Seigneur Baillieur, que le droit pour lui et liberté de reprendre ledit terrain sus-donné et même tous les travaux et bâtiments fait sur icelui, pour en jouir comme de son propre et loyal acquit, dans le cas où Sa Grandeur

monseigneur l'évêque de cette colonie, ne jugerait point à propos d'envoyer un curé ou desservant à ladite église.

Avec exemption en outre pour mondit Sieur Seigneur de toute contribution auxdits travaux, non plus qu'aux clôtures; fermant et entretenant son domaine le long seulement du terrain sus-donné.

Abandonnant au surplus mondit Sieur Seigneur donateur, au profit de ladite église et fabrique, une vieille maison servant de principal manoir, sise sur le terrain sus-donné, pour être démolie et les démolitions d'icelle, contribuer à l'édification de l'église et autres bâtiments prémédités pour le Sieur curé d'icelle aux conditions et obligations seulement de la part de ladite fabrique, de faire transporter sur le demi arpent de terre sus-réservée par mondit Sieur Seigneur donateur, même quantité et qualité de pierres, qui se rencontreront en la cheminée sus-abandonnée, et ce à la demande de mondit Sieur Seigneur baillieur.

Et à l'instant lesdits Joseph Masson et Antoine La Roc syndics créés et établis par tous les habitants de ladite Seigneurie, aux fins que dessus, au nom desdits habitants et qualité qu'ils possèdent, exception du terrain nécessaire pour la bâtisse d'une église, presbitère et choix du terrain propre pour le cimetière suivant le plan qui leur en sera donné par Monseigneur l'évêque de Québec ou messieurs ses grands vicaires se sont désistés et se désistent par ces présentes de tout le terrain sus-donné en faveur du Sieur curé qui desservira ladite paroisse et ses successeurs à perpétuité, pour en jouir à leur usage pleinement et paisiblement en la manière qui leur

avisera bon être.

Aux réserves seulement pour les habitants de ladite paroisse et autres étrangers qui auront la dévotion d'y entendre la messe ou assister aux autres cérémonies, de l'usage d'un quart d'arpent dudit terrain de front depuis ledit chemin du Roy jusqu'au fleuve, du côté de la petite rivière du Chêne, pour y arrêter leurs chevaux, pour quoy faire promettent et s'obligent y entretenir et planter des piquets en nombre suffisant pour que leursdits chevaux ne causent dommage ni nuisance à personne.

Sera la fabrique dudit lieu tenue à clore ledit terrain le long du chemin du Roy seulement; mais dans la division qu'en pourront faire messieurs les curé et successeurs soit pour jardin, l'ensemencer ou parquer, en ce cas les clôtures seront aux charges dudit Sieur curé et successeurs.

A tout ce que dessus lesdit syndics nommés au nom et pour toute ladite paroisse, promettent et s'obligent à peine de tous dépens dommages et intérêts, quoi faisant mondit Sieur Seigneur donateur Bailleur ses hoirs et ayant cause leur fait et aux curés résidents et desservants de ladite paroisse, toute cession et rétrocession des droits noms et raisons et actions et possession qu'il a et pourrait avoir et prétendre et sur le terrain et maison seigneuriale sus-données, dont il se dévêt et démet de nouveau par ces présentes pour et au profit de ladite église, fabrique et ses curés.

Et pour faire insinuer ces présentes partout où besoin sera dans le délai de l'ordonnance, mondit Sieur Seigneur bailleur a fait et constitué son procureur, le porteur, donnant pouvoir d'en requérir acte; et pour l'exécution des présentes, lesdites parties ont élu leur domicile irrévocable, chacun le même désigné au

présent contrat, lesquels lieux et nonobstant etc. promettant s'oblige chacun à son égard selon et ainsi que dit est, renonçant de fait et passé à Terrebonne, étude dudit notaire soussigné. L'an mil sept cent soixante dix, le vingt-quatre du mois de juin, avant midy, en présence de Pierre Lafon baillit de justice, et François Granet, tailleur d'habits, demeurant audit Terrebonne, témoins appelés à ces présentes, et les a signé tant à sa lettre missive concernant ledit acte, qu'à une concession sous seing privé au dos de l'ordonné de monsieur le grand vicaire en date du vingt de ce mois, mondit sieur Seigneur bailleur donateur avec ledit Lafon témoin et nous notaire, à l'exception dudit Sieur François Maisonneuve homme d'affaires de mondit Sieur Seigneur, desdits syndics dénommés preneurs et dudit Granet témoin qui ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du notaire soussigné.

A. Foucher

Notaire Royal avec paraphe

Avenant le douzième d'août avant midy, l'an mil sept cent soixante douze, est comparu en personne devant ledit notaire soussigné et témoins ci-soussignés, Toussaint Parant, habitant de la Rivière du Chêne, porteur d'un écrit fait sous seing privé par les habitants dudit lieu, en présence de Joseph Masson et Antoine La Rocque syndics dénommés pour la bâtisse du presbitère dudit lieu, portant changement (ainsi qu'il appert audit écrit pour demeurer annexé à ces présentes) de la réserve d'un quart d'arpent de terre de long à prendre depuis le chemin du Roy jusqu'au fleuve du côté de la petite Rivière du Chêne, pour

y arrêter leurs chevaux, en pareille quantité de terre que la devanture dudit presbytère, aux charges par monsieur le curé du lieu lui et ses successeurs à perpétuité de l'entretien de la clôture le long dudit chemin du Roy; et dans la ligne en gagnant ledit domaine seigneurial, charge acceptée par le Révérend Père de Beray, prêtre, récollet desservant présentement la cure dudit lieu, icy présent et consentant à l'acquit et décharge des habitants de ladite paroisse, lequel dit Sieur Parant porteur de pièce, nous a requis notaire sous-signé de recevoir ledit écrit pour être annexé à ces présentes aux fins de sortir son plein et entier effet selon sa forme et teneur, ce qui lui a été octroyé par ledit notaire, après avoir certifié ledit écrit véritable, en présence des témoins dénommés en l'acte ci-contre et des autres parts, d'eux signé, dudit R.P. de Beray dudit Parant porteur de pièce, et nous notaire à l'exception desdits Joseph Masson, Antoine La Roc syndics et dudit Granet témoin, qui ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis, lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du notaire soussigné.

(signé) A. Foucher
Notaire Royal avec paraphe

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Syndics pour l'église (1779) et contrat pour l'église (1780)

Délibération des habitants de la Rivière du Chêne pour la nomination des syndics, et la bâtisse de l'église

L'an mil sept cent soixante-dix-neuf, le dimanche quatorzième jour du mois de mars, onze heures du matin, à la réquisition de Monsieur Charles-François Perrault, prêtre curé de la paroisse de Saint-Eustache en la Seigneurie des Mille-Iles sur la Rivière du Chêne, suivant l'annonce au prône de la messe paroissiale et à son issue, par devant le notaire du district de Montréal en la province de Québec, résident à la Pointe-Claire, de présent à Saint-Eustache ou je me suis sous-signé exprès transporté, furent présents: Joseph Hétier, Pierre Paradis, Nicolas Guindon, Joseph Boileau, Gabriel Hétier, capitaines et officiers de milice, François Bélanger, Michel Boisieu, Joseph Bélanger, Joseph Masson, Toussaint Parent, Pierre Girard, Eustache Préseau, Nicolas Binet, François Binet, Louis Drouin, François Guindon, Louis Gauthier, Joseph Danis, André Lemér St-Germain, Bazile Sauvé et autres à suppléer et y après nommés, tous habitants de ladite paroisse, lesquels ont confessé de bonne foye qu'ils connaissent la nécessité d'ériger un temple pour y célébrer les saints offices, et pour y parvenir sont volontairement convenus d'établir des syndics qu'ils ont eux-mêmes nommés à la pluralité des voix, savoir pour la grande côte a été nommé Joseph Cheval,

Etienne Dorée, dans la Rivière aux Chicots et François Lauzon fut pour la Rivière du Chêne auxquels trois syndics ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms, faire tous actes, devis marchés et autres choses tendant aux fins de commencer, continuer et parfaire ledit édifice bien et dument comme il appartient, comme aussi de faire sur eux-mêmes et autres habitants de ladite seigneurie toutes répartitions convenables à proportion de ce que chacun des tenanciers possèdent de terres et emplacements dans l'étendue d'ycelle pour subvenir aux empruns nécessaires, même de contraindre par toutes les voies dues et raisonnables, tout délinquant, si aucun y a, promettant chacun endroit soit de se soumettre aux dites contributions, à peine de tous dépens, dommages et intérêts: car ainsi a été convenu entre lesdites parties, promettant Je obligeant chacun en droit soit je renonçant; fait et passé à St-Eustache, en la maison presbitérale dudit lieu, les jours et an susdits, et ont signé une partie, les autres tous y après nommés ayant déclaré ne savoir signé, ont fait leurs marques après lecture faite suivant l'ordonnance.

Ainsi signés en la minute restée au notaire soussigné,

Perrault, ptre
 Dumont
 André Lemer St-Germain
 Joseph Bouchard
 Lavallée
 (...)
 Joseph Malboeuf
 Pierre Richer
 Joseph Hétier, forgeron
 et Louis Joseph Soupras, notaire

L.J. Soupras, N.P.

Au suivant les noms des habitants de ladite paroisse et seigneurie, entre lesquels les uns ont signé sur la minute comme appert par les marques y adjointes, les autres ont refusé, savoir: ont deux qui ont signé et soixante seize dont plusieurs ont refusé, les autres étaient absents, comme il paraît dans l'original. Ledit acte a été homologué pour être exécuté selon la forme et teneur le 15 avril 1779.

Contrat pour l'érection de l'église

L'an mil sept cent quatre-vingt, le dix-neuf mars, par devant Messire Charles-François Perrault, ptre, curé de St-Eustache, et les syndics de ladite paroisse, Jacques Cheval, Etienne Dorée, François Lauzon, faisant pour et au nom des habitants de ladite paroisse, fut présent: Augustin Grégoire, maçon, demeurant à Mont-réal. Lequel a reconnu et confessé avoir fait marché, promis et promet par ces présentes aux syndics cy-dessus nommés, à ce présent et acceptant de faire et construire de neuf, bien et dument et comme il appartient au dire d'ouvriers et gens à ce connaissant une église de cent vingt pieds dehors en dehors, sur quarante huit de large, de vingt pieds de quarré, et épaisseur des murs à la demande du terrain, une sacristie de vingt pieds de large sur 24 pieds de profondeur au bout du rond point, de ladite église avec cheminée et couvertures spécifiées dans le plan, en outre de tailler douze grandes croisées de dix pieds et demi de hauteur et de cinq de large, d'un oeil de boeuf en proportion pour le prix de trente six livres précis de façon (les petites croisées, cheminées et yeux seront payés, 24 sols pièce, et les coins à 40 sols du pied et pour cet effet lesdits Sieurs syndics s'obligent de faire fournir et rendre sur la place audit entrepreneur, tous les matériaux néces-

saïres pour la bâtisse de ladite église, sans que ledit Augustin Grégoire soit tenu de fournir autre chose que sa peine et celle de ses ouvriers avec les outils nécessaires, à commencer le 1er juillet 1780 et continuer au nombre d'ouvriers suffisants, et le tout rendre, bien et dument fait et parfait, comme dit, est, dans l'espace de trois années, moins cependant, si le moyen des habitants le permettent; lesdits Sieurs syndics cy-dessus nommés fourniront audit entrepreneur tout ce qui est nécessaire pour tirer de la carrière la pierre de taille pour l'église fourniront logement convenable et nourriront son monde pour la taille de ladite pierre; ce marché fait moyen en et à raison de 9 sols par chacune toise desdits ouvrages, qui seront toisés par gens à ce connaissant selon l'usage ordinaire et pour ces payments à faire, lesdits syndics sous-signés s'obligent de payer content audit entrepreneur la lère année 1780, la moitié de l'ouvrage toisé et l'autre moitié dans le courant de l'hiver 1781 et les deux autres années suivantes, suivant les mêmes conventions qui ont été expliquées aux principaux habitants de ladite paroisse, et cy dettes mentionnées. Ledit entrepreneur a reçu par avance la somme de 80 piastres pour frais et consolider. Ledit marché fait et passé à la Rivière du Chêne, les jours et ans que cy-dessus et en présence de mon dit Sieur curé, Dumont, seigneur, André Lemer St-Germain. Je, comme à l'original. Le toisé de l'église de la Rivière du Chêne, fait par Mre Papineau, notaire, et, arpenteur royal, s'est monté à 553 toises et 35 pieds à 9":

£ 985.45

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Concession par
Eustache Nicolas Lambert Dumont,
écuyer à la Fabrique de St-Eustache
(25 juin 1825)

Pardevant les Notaires publics pour la Province du Bas-Canada, résidants dans le comté d'York du District de Montréal soussignés, fut présent Eustache Nicolas Lambert Dumont, écuyer, Seigneur de partie des Mille-Iles, demeurant au bourg St-Eustache dans ledit comté d'York.

Lequel a volontairement reconnu avoir baillé et concédé, et par ces présentes cède et concède à titre de cens et de rentes foncières et seigneuriales annuelles et perpétuelles, non rachetables, dès maintenant et à toujours, à Jean-Baptiste Sauvé, cultivateur du même lieu, comme marguillier en charge et représentant la fabrique de ladite paroisse St-Eustache, à ce présent acceptant, prenant et retenant pour et au nom de ladite fabrique pour la fondation et le soutien d'une école élémentaire en ladite paroisse, sous l'autorité du statut de cette province passé dans la quatrième année du règne de sa majesté; chapitre trente et un intitulé "Acte pour faciliter l'établissement et la dotation d'écoles élémentaires dans les paroisses de cette province", un terrain situé sur le terrain

dudit Sieur Seigneur, audit Bourg St-Eustache, contenant près de trois arpents en superficie, borné au sud-est par la rue St-George, d'un côté au nord-est par Hyacinthe Leclair et de l'autre côté au sud-ouest par les emplacements sis sur la rue St-Nicolas ou par la prolongation de la ligne de l'emplacement du nommé Beauchamp, parallèle à la rue St-Nicolas, sans aucun bâtiment.

Ainsi que ledit terrain se poursuit, comporte, s'étend de toutes parts, circonstances et dépendances, que ledit preneur audit nom qu'il agit a dit bien savoir et connaître et à prendre possession dès ce jour pour continuer à l'avenir et pour en user faire et disposer par ladite fabrique comme de chose lui appartenant en toute propriété et à perpétuité; aux charges, clauses, conditions, servitudes et réserves ci-après: savoir, de clôturer ledit terrain dans tout son contour à l'épreuve de toute espèce d'animaux, même des volailles, à perpétuité, sans pouvoir y appeler ledit Sieur bailleur, ses hoirs et ayant cause, non plus que pour aucun cours d'eau; et d'en payer par chaque année, au 11 novembre, à mondit Sieur Seigneur, ses hoirs et ayant cause, ou à leur receveur au principal manoir ou autres endroits qui leur seront indiqués, six livres, ancien cours, pour tout ledit terrain, de rentes foncières, seigneuriales, annuelles et perpétuelles, non rachetables avec cinq sols de cens pour la totalité dudit terrain; et dont le premier paiement échéra et se fera le 11 novembre de l'année qui sera comptée 1640, et les autres ensuite d'année en année, tant et si longuement qu'elle sera en possession et détiendra ledit emplacement, lesdits cens portant profit de lots et rentes, défauts saisie et amendes, avec tous autres droits seigneuriaux, quand le cas y échéra, dès maintenant et à toujours, suivant la coutume de Paris.

A la charge en outre par ladite fabrique de fournir audit Sieur Seigneur copie du procès-verbal de bornage dudit terrain ci-concédé, avec copie des présentes en bonne et due forme, dans huit jours d'hui; le tout à ses frais et dépens, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Se réservant ledit Seigneur pour lui, ses hoirs et ayant cause, le droit de retrait sur ledit terrain, en cas de vente de tout ou partie d'icelui; aux clauses et conditions de l'acquéreur, en remboursant ce dernier du prix principal de son acquisition, frais, mises et loyaux coûts, et sans que ladite fabrique puisse vendre, donner, céder, quitter ni autrement transporter ledit terrain ni partie d'icelui à aucune main morte ni communauté, ni y mettre cens sur cens; et sans que ces présentes puissent nuire ni préjudicier aux droits dudit Seigneur ni à aucun d'autrui.

Avec cette observation que si ledit terrain a été concédé moyennant une rente aussi modique, ce n'est qu'à raison de la valeur d'icelui que le Sieur Seigneur reconnaît avoir reçue de ladite fabrique par un emplacement qu'il occupe actuellement et sur lequel il a construit une maison et autres édifices, borné pardevant par la grande rue, par derrière par la rivière Jésus, d'un côté par le terrain de ladite fabrique St-Eustache et d'autre côté par les représentants Michel Aïnesse.

A toutes lesquelles charges, clauses et conditions, les parties se sont volontairement soumises et obligées pour elles, leurs hoirs et ayant cause à l'avenir et ont promis y satisfaire, et le tout dûment suivre et exécuter, à peine de tous dépens et dommages.

Et pour l'exécution des présentes, lesdites parties ont élu leur domicile aux lieux sus-mentionnés.

Dont acte fait et passé à St-Eustache, étude de Mtre Globensky, notaire soussigné, l'an 1825, le 25 juin après-midi; le Sieur Seigneur a signé avec nous Notaires, et le preneur audit nom a dit ne le savoir faire, de ce enquis, lecture faite.

(signé) L. Dumont, J.A. Berthelot N.P. avec paraphe et
F.E. Globensky, N.P.

Pour vraie copie de la minute restée en l'étude du soussigné.

F.E. Globensky, N.P.

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Incendie de l'église

La Nuit Rouge

Une nuit tragique s'annonce pour Saint-Eustache. Le feu qui fait rage éclaire lugubrement des soldats débandés qui enfoncent des portes, pillent et brûlent des maisons, des blessés qui achèvent de mourir dans les champs ou les maisons en feu, des morts gelés sur la neige. C'est une nuit rouge de sang humain et de lueurs d'incendies.

Vers quatre heures tout le centre du village flambait. Le feu, mis d'abord en arrière des maisons Scott et Dumont, s'était propagé avec une rapidité étonnante. Il achevait, vers cinq heures, son oeuvre destructive dans cette partie de Saint-Eustache. Le riche manoir seigneurial en pierres de taille et à deux étages n'offrait plus que des murs calcinés où pendaient encore des poutres embrasées. Une fumée âcre s'échappait des caves où se consumaient lentement des provisions entassées par les patriotes. Il en était de même de l'élégante maison Scott et du couvent. La destruction de ce dernier édifice affecta beaucoup M. le curé Paquin. Ce beau couvent, en pierres piquées, à peine achevé et que les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame devaient occuper au printemps, était le fruit de ses nom-

breux sacrifices et de toutes ses petites économies. Le presbytère, la maison Dorion, d'autres encore, très riches et très spacieuses, étaient rasés. Des amas de cendres, des débris de toutes sortes où couvent des tisons ardents et où se promènent comme des âmes inquiètes, et où se rallument et tour à tour s'éteignent de petites flammes bleues, disent seuls que là autrefois vécurent des êtres humains. L'église en pierre, à la façade large et fière, aux lignes architecturales très pures, aux deux clochers à jour, offre surtout en ce moment un spectacle mélancolique et déchirant. Le feu a ravagé les planchers, les bancs, tout le riche pourtour du chœur. Sous un ciel constellé d'étoiles, dans la nuit belle et mélancolique, les fenêtres déversent sur le cimetière, sur les morts d'hier et d'aujourd'hui des flots de lumière. On dirait que le temple du Seigneur s'est illuminé pour la Noël qui approche. Mais bientôt les vitres, sous la chaleur, volent en éclats. Le vent s'engouffre dans l'édifice et porte la flamme jusqu'à la voûte qui brasille. En un instant le feu a percé le toit et s'échappe comme une trombe vers le ciel. De toutes ses fenêtres béantes, de son large toit, l'église vomit la flamme qui court sous ses lambris dorés et s'élance jusqu'aux clochers qu'elle frôle sinistrement. La cloche a tinté comme pour un mort, et les deux tourelles, minées par la base, se sont rapprochées, telles deux sœurs naufragées qui veulent mourir l'une près de l'autre, la main dans la main. Bientôt, avec une rapidité vertigineuse, elles ont croulé sur le sol en se croisant, dans un bruit de bronze fêlé, de pierres lancées sur la pierre, au milieu d'une gerbe d'étincelles et de feu qui monte jusqu'au ciel. Le beau temple catholique de Saint-Eustache n'est plus.

Source: Abbé Emile Dubois

Inventaire de la fabrique et de la cure de St-Eustache de 1837 à 1839

La belle église de St-Eustache avec son portail et ses tours en pierre de taille, à deux entablements d'ordre dorique et ionique, deux superbes clochers avec coupoles et lanternes, colonades intérieures, voûte, bancs, châssis, plancher neuf, sacristie en arcades, stalles, belle architecture, couvent donné à la Fabrique par Messire Paquin, presbytère et le tout complètement neuf ou de fraîche date, parfaitement achevé, a été entièrement détruite le 14 décembre 1837 lors de la Rébellion.

La messe s'est dite pendant trois dimanches, après la conflagration du village, dans la maison d'école des garçons, appartenant à la Fabrique, puis ensuite dans la maison de M. Pierre Laviolette qui l'a fournie gratuitement pour cet objet, jusqu'au 26 juillet 1838, où l'on commença à la dire dans le Couvent. Ce couvent a deux étages, la façade en pierre de taille, sans compter les mansardes et le rez-de-chaussée. Il y a deux jubés, 110 banca vendus chaque année et payés d'avance, même par le Seigneur de la paroisse.

Le terrain de la Fabrique et du Curé garanti par un jugement de la Cour d'Appel à Québec en 1810, est borné au nord par le Chemin du Roi, au sud par la rivière des Mille-Iles, à l'est par le Manoir de M. Dumont, à l'ouest par le confluent de la Petite Rivière du Chêne avec les Mille-Iles. Ce terrain a en front deux arpens et trois perches trois arpens de profondeur dans sa plus grande largeur y compris un arpent de pointe basse de forme sphérique dont les côtés n'ont qu'un demi arpent de longueur. Deux arpens et une perche de profondeur sur un arpent et un quart de largeur sont occupés par le cimetière et la place publique. Le terrain du Curé a un arpent et huit perches de profondeur sur sept perches de largeur. Le terrain du Couvent a un quart d'arpent de largeur pour le jardin sur sept perches de profondeur, et un demi arpent quarré pour la place de la maison. Tout le terrain appartenant aux établissements paroissiaux: Eglise, presbytère, couvent et place publique et forme une superficie de six arpents (...) deux perches et demi, mesure française. La Fabrique de Saint-Eustache a fait bâtir en 1830 et 31 des maisons d'écoles dans les côtes du Petit Brûlé et de la Côte St-Louis, ayant chacune un demi arpent de terre en superficie, donné à la Fabrique par Thomas Cheval et Xavier Grignon. Elle possède une maison d'école dans le village, ayant un terrain octroyé à la Fabrique par M. Dumont, Seigneur de cette paroisse, de la contenance de un arpent, soixante et dix neuf perches et trois quarts de toise en superficie. Ledit terrain est situé au centre du village, dans la première rue secondaire, dans le faubourg St-Jacques.

L'Eglise a une cloche neuve pesant 290 livres, baptisée sous le nom de Sophie Jacques Janvier, par Messire Belleau, Curé de St-Hermas, le premier août 1838, du prix de £ 32-12-6.

Parrain M. Vinet curé de Rigaud, Marraïne, Madame Dumont, Seigneuresse de cette paroisse, née Mary Sophia Bush. Cette cloche a été achetée des forges de la Plaine Ste-Anne de Montréal, par Messire Paquin dont le nom est en toutes lettres, sous sa participation, sur ladite cloche et du marguillier Sieur Jean-Baptiste Proulx. 304 livres des matériaux retrouvés de la vieille cloche vendus au fondeur 18 sous la livre, et le produit de la collecte de la Bénédiction, ont payé le reste de ladite cloche. M. Brunet, curé de Ste-Rose, prêchera à cette cérémonie. Le Couvent a été réparé aux frais de la Fabrique et de Messire Paquin par Pierre Vanier, charpentier, et Pierre Lebrun, maçon, de cette paroisse. Les bancs ont été faits par Nicolas Perrier.

Les meubles de la Chapelle sont: Armoire pour les ornements et une autre pour les livres. Il y a un beau tabernacle prêté par la Fabrique de la Pointe-Claire, à la suggestion bienveillante de M. Damase Ricard, doré à la colle, mais antique. Un très beau chandelier paschal prêté par M. Durocher, sculpteur de ce village. Devant l'autel en tapisserie, un poêle de fer et un de tôle, Catafalque, pour les morts, complet ayant manches, herses, couronnement, de garnitures de deuil pour l'autel les tableaux et les chassés. Deux bénitiers fixes: Croix et bannière pour les processions avec quatre pavillons - Chandeliers pour les acolytes, banc-d'oeuvre et mausolée; garniture de chandeliers d'argent appartenant à Messire Paquin; Fanol, clochettes pour le St-Viatique et la messe - Réchaud et porte feu; charbons de bois; lampe devant le St-Sacrement. Cruche pour l'huile de la lampe et bouteille pour le vin de messe.

Un superbe ostensor d'argent avec un ciboire et calice de même métal. Petit ciboire d'argent pour le St-Viatique. Cinq boîtes d'argent pour l'huile des baptêmes et des infirmes, renfermées dans une boîte de plomb. Bénitier, encensoir, instrument de paix en fer blanc. Bassin et vases pour l'eau baptismale et les baptêmes, le tout renfermé sous clé dans le banc d'oeuvre. Deux croix propres pour l'autel et le banc-d'oeuvre, burettes et plusieurs boîtes pour les hosties. Cinq grilles pour les confessions.

Un petit Missel neuf donné par Messire Quiblier, supérieur du Séminaire de Montréal, en 1837 à M. Paquin, qui le prête à l'église; trois graduels, cinq vespéraux, six processionnaires, dix cantiques, deux Rituels de Québec, gros registres avec tous les anciens depuis l'établissement de la paroisse en 1769, avec un excellent répertoire pour tous ces livres et de plus l'annuaire pour le greffe. Livres pour les comptes des marguilliers et les journaux annuels depuis M. Gatien. Archives contenant une immense album d'ordonnances, mandements, titres, lettres, notes historiques, décisions.

Une aube de superbe toile et une vieille. Deux cordons d'aube, cinq amicts; dix purificateurs; quatre corporaux, dix lavabos, le tout de toile ainsi que trois nappes d'autel et de communion. Quatre serviettes, deux surplis de mousseline, six autres de toile et de batiste. Tapis d'autel et du banc d'oeuvre en drap, crédence garnie. Un bonnet carré neuf donné par M. N. Perrier. Deux sacs pour les Stes Huiles avec deux boîtes d'argent et deux petits rituels. Cinq surplis et robes pour les chantres.

Deux chasubles neuves de soie rouge et blanche, dont le matériel a été donné par Mme Dumont avec plusieurs autres étoffes. Une vieille chasuble multicolore de Ste-Rose, une noire. Deux belles chappes de soie retrouvées et raccommodées. Une écharpe de soie rouge. Une superbe étole en velours et en soie donnée à M. Paquin par Messire Quiblier de couleur noire et blanche; cinq autres étoles de soie et d'autre étoffe, violette, rouge et blanche. Une belle bourse pour quâter donnée par M. J. Bte Laviolette avec un coupon de soie. Une belle bourse de soie et une couronne pour l'exposition du St-Sacrement, données par Madame Desèves des Touneries.

Les revenus d'octobre 1838 à la même date de 1839 sont réduits comme suit: la paroisse ayant été démembrée contre la volonté et l'avantage de l'immense majorité des habitants des côtes St-Charles, St-Louis, du Petit Brûlé, savoir casuel de la fabrique payé 293 dû 122; dîme: blé 217 minots, avoine 310 minots, orge, 108 minots, pois 96 minots, sarrasin et seigle 26 minots.

Nombre de terres 217, on peut dire que 1/7 de ces terres est ou trop petit ou stérile. Nombre des emplacements 244 avec un bon nombre de pauvres. Les communions paschales de cette année ont été de 1200. Le total des communicants se monte à 1950.

Les côtes restant à la desserte sont: la Grande Côte, le lac et St-Nicholas, St-Joseph, la Grande Fresnière, la Petite Rivière Nord et Sud, la Petite Côte St-Louis, le Grand Chicot et le village.

Il reste à la vieille paroisse deux maisons d'école, une de fabrique dans le village tenue par M. Paul Rochon et une autre de syndics sous l'ordonnance de 1831 tenue par Demoiselle Sophie Girouard. Il y a une école de filles dans le village

tenue par Demoiselle Marie Clément et une autre dans les côtes tenue par M. Fr. Houd; ces deux écoles sont de propriétaires.

Il y a une chapelle en pierre pour les processions sur la terre de M. Félix Paquin, un terrain réservé par feu Ant. de Bellefeuille et pour en bâtir une autre dans le haut du village.

Une des tours sert de chapelle et de charnier pour les morts. Ce tableau contient une foule de détails minutieux qui ont paru nécessaire pour montrer l'état de pénurie et de misère actuelle de la paroisse de St-Eustache. Nous avons pourtant l'espoir que les commissaires pour l'indemnité accorderont quelque chose pour aider à relever nos édifices publics. Ceci est présumable par nos relations avec les commissaires, les renseignements très étendus sur l'état politique de cette paroisse qu'ils nous ont demandés et que nous leur avons amplement fournis.

Le tout très humblement soumis à sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Telmesse, d'après les questions qu'il nous a laissés dans sa visite pastorale à St-Eustache en mai dernier.

St-Eustache, ce 8 août 1839

J. Paquin, ptre

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache à l'évêché de Saint-Jérôme

Demande de reconstruction de l'église

St-Eustache, ce 26 juillet 1840

Monseigneur de Montréal,

Monseigneur,

Le retard inexplicable d'une réponse à la requête des habitants de St-Eustache demandant à rebâtir leur église va nous causer des dommages considérables en nous mettant dans l'impossibilité de mettre nos murs à l'abri du mauvais temps et en renvoyant l'estimation des propriétés de la paroisse (qu'il faut faire de porte en porte) dans la mauvaise saison.

Ce n'est pas assez que le gouvernement ait refusé la part des Loyaux pour ces pertes de St-Eustache, faudrait-il que l'Evêque vienne retarder ou causer une ruine totale d'abord par un démembrement forcé et ensuite en gênant la reconstruction? Avouez Monseigneur qu'il y a malheur pour nous.

Je suis avec respect, Monseigneur, Votre très humble serviteur.

J. Paquin, ptre

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache à l'évêché de Saint-Jérôme

Prix des services et des ornements

Extrait du tarif de la paroisse de St-Eustache *

Sépulture des adultes avec service	
Fabrique	7 £ 10"
Curé	7 £ 10"
Chantre	3 £ 0"
Clercs, chacun	0 £ 5"
Bedeau fosse et assistance	5 £ 0"
Parure du grand autel	5 £ 0"
au bedeau	1 £ 0"
Parure des petits autels	3 £ 0"
au bedeau	1 £ 0"
Tapis noir	3 £ 0"
Tour du choeur	3 £ 0"
au bedeau	1 £ 0"
Lustre	3 £ 0"
au bedeau	1 £ 0"
Chandeliers des acholytes et croix	6 £ 0"
Encensoir	1 £ 10"
Burette	1 £ 10"
Bénitier	1 £ 10"
Tenture de la chaire et du banc d'oeuvre	3 £ 0"
au bedeau	1 £ 0"
Rideau des chassiss, pour chacun	0 £ 17"
au bedeau	0 £ 3"
Marches, chacune	0 £ 10"
au bedeau	0 £ 10"
Herses, chacune	0 £ 15"
au bedeau	0 £ 5"

Jubé, chaque	1 £ 10"
au bedeau	0 £ 10"
Drap mortuaire	2 £ 0"
Les deux cloches	4 £ 10"
au bedeau	1 £ 10"
Chasuble neuve	3 £ 0"
Chape	3 £ 0"
Au bedeau pour invitation	6 £ 0"
Chemin de la croix	0 £ 15"
au bedeau	0 £ 5"
Levée du corps à domicile	6 £ 0" au curé
au chantre	3 £ 0"
Levée du corps au bout du trottoir	3 £ 0" au curé
au chantre	1 £ 10"
Sépulture des adultes sans messe	
Fabrique	3 £ 0"
Curé	3 £ 0"
Chantre	2 £ 0"
Clercs, chacun	0 £ 7"
Bedeau pour fosse	6 £ 0"
Services anniversaires	
Fabrique	
Curé	5 £ 10"
Bedeau	5 £ 10"
Le reste comme aux services	3 £ 0"
Baptêmes	
Pour les deux cloches	
Fabrique	1 £ 10"
Bedeau	1 £ 10"
La grosse cloche	0 £ 15"

bedeau	0	£	15"
Sépultures des petits enfants			
Fabrique	1	£	15"
Curé	1	£	15"
Bedeau	1	£	15"
Clercs chacun	0	£	5"
Sépulture des enfants avec chant			
Fabrique	3	£	0"
Au curé	3	£	0"
Au chantre	2	£	0"
2 cloches			
Fabrique	1	£	10"
Bedeau	1	£	10"
Grande messe			
Fabrique	4	£	0"
Curé	4	£	0"
Chantre	2	£	0"
Bedeau	2	£	0"
Clercs, chacun	0	£	5"
Au curé pour fournir les cierges	1	£	10"
Chauffage des poeles			
Fabrique	5	£	10"
Au bedeau	0	£	10"
Mariage, au curé	9	£	0"
Certificat de publication	3	£	0"
Tapis, à la fabrique	1	£	0"
au bedeau	1	£	0"

Petits chandeliers	1	£	10"
Grands chandeliers	1	£	10"
Pots de fleurs	1	£	0"
Publication des bans de mariage, une fois ou trois fois	3	£	0"

Ce dernier article n'est pas en vigueur, je pense du moins ici.

* 6 livres = \$1.00

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Association de l'oeuvre des bons livres

Premières règles de l'association de l'oeuvre des bons livres en la paroisse de St-Eustache, le 31 octobre 1852.

Aujourd'hui le trente un octobre mil huit cent cinquante deux a eu lieu, après convocation pendant deux dimanches consécutifs, à la sacristie de cette paroisse à l'issue du service divin du matin, une assemblée publique des habitans de cette paroisse aux fins de déterminer certaines règles fondamentales pour l'établissement d'une bibliothèque publique en cette paroisse. Cette assemblée fut convoquée et présidée par Messire H. Moreau, curé du lieu.

Après avoir exposé aux auditeurs les précieux avantages d'une bibliothèque publique pour l'instruction de toutes les classes de la société, M. le Président fit connaître à l'assemblée que feu Messire Jacques Paquin en son vivant curé en cette paroisse avait légué par son testament une partie des livres de sa bibliothèque et que ces livres devaient commencer à former le fond d'une bibliothèque pour l'usage des habitans de cette paroisse.

En même temps, M. le Président fit remarquer que le manque de local convenable pour y placer les susdits livres avait seul empêché de mettre à exécution jusqu'ici cette partie du Testament

de feu Messire Paquin. Il dit encore que le nombre des volumes composant le commencement de bibliothèque était peu considérable et surtout que les sujets traités dans ces ouvrages étant peu variés, il espérait que les amis de l'éducation en général et surtout ceux de l'Oeuvre en particulier viendraient en aide et fourniraient par des contributions volontaires soit de livres ou d'argent les moyens d'augmenter promptement cette Bibliothèque naissante. Alors l'assemblée loua et approuva hautement le projet d'une pareille institution en cette paroisse et formula par forme de résolutions et cela à la très grande majorité des voix les règlements suivans qui devront servir de règles fondamentales pour ladite institution.

1- Que c'est la voeu bien prononcé de l'assemblée qu'il soit établi en cette paroisse une bonne bibliothèque publique et que l'on reçoit avec reconnaissance le don présent qu'a bien voulu faire feu Messire Paquin à cette paroisse d'une partie considérable des livres de sa bibliothèque pour l'usage de ses anciens paroissiens.

2- Qu'il soit formé immédiatement une association dont le but sera de répandre la bonne instruction en cette paroisse en procurant à ses habitans une bibliothèque composée de livres bons, utiles et religieux.

3- Que cette association soit nommée "L'oeuvre des bons livres" propre à répandre les connaissances utiles morales et religieuses et qu'elle soit sous l'invocation de St-Jean-Baptiste, Protecteur du Canadien.

4- Que toute personne de la paroisse soit et puisse devenir membre de ladite association en payant annuellement la somme de cinq schellings courant et acquiert, par là, le droit d'élire et d'être élu aux assemblées dans lesquelles seront nommés les membres du Comité de Régie dont mention plus bas.

5- Qu'il soit formé un Comité de Régie et que ce comité ait le droit de faire tous règlements qu'il jugera nécessaires pour la bonne administration de l'Oeuvre et qu'il gère toutes les affaires de ladite association.

6- Que ce Comité soit composé 1- d'un Président, 2- d'un Vice-Président, 3- d'un secrétaire-trésorier, d'un bibliothécaire et de dix membres honoraires.

7- Que le Président soit de droit Messire le Curé de la paroisse et qu'il ait seul le droit d'approuver les livres qui devront composer ladite bibliothèque et qu'aucun règlement que pourra faire le susdit Comité ne soit mis en force avant d'avoir reçu l'approbation de M. le Président.

8- Que le Vice-Président, le Secrétaire-Trésorier, le Bibliothécaire et les dix membres honoraires formant le Comité soient élus chaque année dans une assemblée générale des membres de l'Association et cela à la majorité absolue des voix des membres alors présents. Cette assemblée sera convoquée au prône de la messe paroissiale par M. le Président ou par son délégué lequel aura dans ce cas le droit de présider telle assemblée et donner sa voix prépondérante en cas d'égalité des voix parmi les électeurs;

9- Que pour cette année seulement les personnes maintenant présentes, fassent l'élection des membres devant former le Comité de Régie susdit:

10- Que le Secrétaire-Trésorier soit tenu d'entrer dans un livre toutes les délibérations, comptes et autres affaires ainsi que les noms de tous les membres de l'association et de rendre compte de sa gestion tous les ans dans l'assemblée générale ou dans toute autre assemblée spécialement convoquée à cet effet.

11- Que tous les services rendus par aucun des membres de ladite association soient donnés gratis.

12- Que les revenus de ladite association soient composés de l'abonnement annuel des associés ainsi que des dons et contributions volontaires, soit en livres, argent ou autrement de tous les amis de l'Oeuvre et que les revenus soient invariablement employés à agrandir, augmenter et améliorer la susdite bibliothèque publique.

13- Que toute personne ait droit de s'abonner à ladite bibliothèque en payant annuellement au secrétaire de l'association la somme de deux schellings courant et pourvu toujours qu'elle se conforme aux règles et règlements que pourra faire le Comité de régie pour la bonne administration de l'oeuvre; que les noms de tous les bienfaiteurs soient aussi entrés dans le livre des délibérations avec le don ou les dons des donataires.

14- Et l'assemblée étant appelés à faire pour cette année l'élection des membres du Comité, choisit à l'unanimité les personnes suivantes:

- 1- pour être Vice-Président Frédéric Eugène Globensky, écuyer
- 2- pour être Secrétaire-Trésorier Joseph Lefebvre de Bellefeuille, écuyer
- 3- pour être bibliothécaire Messire Vicaire

4- pour être membres honoraires: Messieurs Pierre Laviolette, Louis Dion dit Lemoine, Louis Ouimet, Jean Baptiste Daoust, fils, D. Adolphe P. Bélair, Jean-Baptiste Proulx, Jean-Baptiste Archambault, N.P., Noel Joanette, Paul Benoit Lefebvre, Joseph Payment

15- Que les présentes constitutions ne puissent être changées sans le concours des deux tiers des membres de l'association et celui de M. le Président.

Fait et passé audit lieu de la Sacristie les jour et an que dessus en présence des Sieurs Etienne Ethier et de François Houde soussigné.

Noel Etienne Ethier
 François Houde
 H. Moreau, ptre, Président

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

La grande place de l'église

D'après le chevalier Edouard Lefebvre de Bellefeuille

Le village de Saint-Eustache est situé au confluent de la rivière du Chêne et de la rivière Jésus, appelée aussi rivière des Mille-Isles. Ce village a beaucoup souffert du combat de 1837 et de l'incendie qui l'a suivi et qui a dévoré plusieurs des principaux édifices. Quoique depuis longtemps il se soit relevé de ses cendres, cependant il n'a jamais retrouvé sa première splendeur. Suivant M. Paquin, ancien curé de cette paroisse, le village Saint-Eustache ou de la rivière du Chêne passait de son temps pour l'un des plus beaux du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Il était beaucoup mieux bâti que le sont ordinairement les villages des campagnes canadiennes. Séparé en deux par la rivière du Chêne, qui le traverse en serpentant, le village s'étend en partie sur les belles rives de cette rivière.

Le presbytère se trouve précisément au confluent de cette dernière et de la rivière des Mille-Isles. L'église, placée près du presbytère sur une belle pointe qui s'avance dans les eaux noires des Mille-Isles, offre un joli coup d'oeil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle termine la grande rue, et à laquelle elle présente son imposant façade de pierre

de taille, dont la construction est élevée, solide et dégagée. De chaque côté de la façade s'élevaient deux clochers à deux lanternes, couverts en fer blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annoncent au loin le temple du Seigneur.

Avant 1837, une de ces tours, nous dit M. Paquin, contenait un cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Sainte-Scholastique. L'intérieur de l'église, continue le même auteur, était très bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsqu'on entra dans l'église on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de Saint-Eustache, de grandeur naturelle, placée derrière le maître-autel qu'elle dominait. Le coup d'oeil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur et les tableaux qui l'ornaient firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église après le combat du 14 décembre 1837. Plusieurs officiers s'arrêtèrent, saisis d'étonnement à la vue de cette statue que les boulets semblaient avoir respectée; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent relié au temple par un mur en pierre haut de dix pieds. Ce couvent qui avait 55 pieds de longueur sur une profondeur de 36 pieds fut construit par M. Paquin.

La pierre nécessaire, dit le Dr. Meilleur, pour la bâtisse de cette maison d'éducation, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre

part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. Cette pierre fut tirée des carrières de la côte Saint-Joseph, formant partie d'une nouvelle paroisse, ayant pour premier curé Messire F. Bourgeault, élève distingué du Collège de l'Assomption.

La bâtisse était en pierre piquée; lors du combat et de l'incendie du 14 décembre 1837, elle venait d'être achevée, et allait être ouverte à l'éducation des jeunes filles, sous la direction des soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Cet édifice avait deux étages très bien disposés mansardés propres à en former un troisième, et des dépendances fort commodes. Les insurgés, en 1837, s'en étant emparés, et ayant fait feu des fenêtres du couvent sur les troupes anglaises commandées par Sir John Colborne, celles-ci y mirent le feu, et l'édifice fut presque complètement détruit. Dans le cours de l'année suivante, en 1838, l'église étant en ruines, on fit au couvent les réparations les plus urgentes afin de le mettre en état de servir temporairement de chapelle. Le service divin se fit dans ce lieu jusqu'en 1840, époque où les paroissiens de Saint-Eustache purent rentrer dans leur église, dont on avait refait la couverture et réparé l'extérieur, mais dont l'intérieur restait inachevé.

Enfin, on mit la dernière main au couvent en 1849, et des soeurs de la Congrégation en prirent possession le 10 septembre de la même année. Elles l'occupent encore aujourd'hui à la satisfaction de tous.

A quelque distance du couvent, faisant face au presbytère, se trouvait, sur un site élevé, la maison seigneuriale, bâtie en pierre de taille, à deux étages. Elle dominait la rivière des Mille-Isles, ainsi que le couvent et l'église. Devant cette maison se trouvait un joli parterre. Tout le terrain qui se trouvait entre ce parterre et le presbytère, devant l'église et le couvent, formait une jolie promenade fort bien pavée et toujours propre.

En face de l'église, à l'un des angles de la grande rue, se trouvait la demeure de Jacques Dorion. Cette maison et ses dépendances en bois, bien peintes et bien propres, ne déparait en rien cette jolie place. A l'angle opposé de la rue était l'ancienne maison seigneuriale devant laquelle il y avait de fort beaux arbres.

Dans la grande rue qui traverse tout le village se trouvait, surtout dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée, un grand nombre de jolies bâtisses parmi lesquelles se distinguait surtout celle de W.H. Scott, ancien député du comté. Cette maison, qui existe encore, fut construite il y a quelques années, dit M. Paquin, par le Dr Labrie. Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, on voyait la maison du Dr Chénier, qui avait servi autrefois à un célèbre pensionnat de jeunes filles, établi par le Dr Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte et agréablement située au confluent des deux rivières.

Un beau pont solide, à deux arches, joint ensemble la partie du village où se trouve l'église et celle où était la maison du Dr Chénier. Ce pont, depuis tombé de vétusté en 1862, a

été aussitôt rebâti plus solidement qu'auparavant.

Tel était le village Saint-Eustache avant 1837...

L'église, dont il ne restait que les quatre murs après le feu, a été reconstruite sur le plan de celle qui avait brûlé; elle a été achevée sous M. le curé Moreau. De même, le couvent et le presbytère ont été rebâti; mais celui-ci au lieu d'être à angle droit avec l'église, est sur une ligne droite avec celle-ci...

D'après les anciens, l'église actuelle est loin d'être aussi belle et aussi richement décorée que l'était l'ancienne.

Source: Annuaire de Ville-Marie, Chevalier Edouard Lefebvre de Bellefeuille

Les portraits des anciens curés

D'après le chevalier Edouard Lefebvre de Bellefeuille

Nous avons plus haut fait allusion au caractère original et excentrique de M. Paquin. Quelques traits recueillis çà et là de la bouche des anciens ou dans les archives de la paroisse en donneront une idée.

M. Paquin conçut un jour l'idée patriotique d'orner son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés ses prédécesseurs, et enfin sa propre image. Un peintre de l'endroit, Vital Durocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau. Cependant, une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet: il n'existait pas de portrait du P. Beray et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son oeuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse, les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire? L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. Il réunit les anciens de la paroisse, et interrogea leurs souvenirs. Ceux-ci n'avaient pas oublié leurs premiers pasteurs; quelques-uns prétendaient même se rappeler parfaitement leur physionomie, les traits de leur visage, jusqu'à la couleur de leurs yeux. L'artiste, présent à ces délibérations, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait

ses notes, esquissait sous l'inspiration des anciens; enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des vieux de la paroisse, et il fixa sur la toile des figures convenablement costumées, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour des portraits passables des anciens curés. On en a souvent fait de plus mauvais. Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là les images de leurs défunts curés. Qui oserait aujourd'hui les contredire? on prit acte de cette déclaration dans les registres de la paroisse, et les portraits furent placés dans la galerie de M. Paquin. Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ces tableaux dans le presbytère de la paroisse.

Source: Annuaire de Ville Marie, Chevalier Edouard Lefebvre de Bellefeuille

Les bancs de Globenski

(8 janvier 1899)

Le huit janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, ainsi que des autres propriétaires résidents, de cette paroisse, dûment convoquée au prône de notre messe paroissiale, en ce jour et le jour de l'Épiphanie qui a précédé, et tenue à la sacristie de cette paroisse, à l'issue de la grand-messe, après avoir été préalablement annoncée au son de la cloche, dans le but d'autoriser la fabrique à prendre les moyens nécessaires pour rentrer en possession des deux bancs occupés dans l'église par Monsieur C.A.M. Globensky, afin de pouvoir ensuite les vendre à l'enchère, comme tous les autres bancs de ladite église; étaient présents, Messieurs Clément Théorêt, Théophile Bélanger et Cléophas Bouvrette, marguilliers de l'Oeuvre, Isaïe Berthelet, Joseph Lefebvre, Antoine Séguin, Jérémie Payement, fils, Joseph Bruchési, J.A. Paquin, Georges Lauzon, Adolphe Renaud, Wilfrid Godin, Octave Spénard, Moïse Berthelet et une foule d'autres.

Après la prière d'usage, faite par le révérend G. Ouimet, prêtre curé, président de ladite assemblée, Monsieur Adolphe Renaud, cultivateur, secondé par Monsieur Jérémie Payement, propose que la fabrique soit autorisée à prendre les moyens nécessaires pour rentrer en possession des deux bancs jusqu'ici occupés par Monsieur C.A.M. Globensky, afin de les vendre ensuite à l'enchère comme tous les autres bancs, laquelle proposition est adoptée, sur division, par tous moins onze, ce qui forme en sa faveur plus des neuf dixièmes de l'assemblée.

Fait et passé à la sacristie de la paroisse de Saint-Eustache, les jour et an indiqués ci-dessus et en présence des personnes sus-mentionnées, dont quelques uns ont signé, après lecture faite, tandis que les autres ont déclaré ne le pouvoir faire.

Clément Théorêt
 Georges N. Fauteux
 J. Wilfrid Godin
 Trefflé Legault
 Maxime Bélanger
 Eustache Renaud
 Cléophas Bouvrette
 Adolphe Renaud
 Georges Lauzon
 Jérémie Payement

C. Ouimet, Ptre curé

Assemblée spéciale des marguilliers afin de prendre
les procédés nécessaires pour recouvrer la possession
des bancs occupés par C.A.M. Globensky (8 janvier 1899)

Le huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à une assemblée spéciale du Révérend M. le Curé et de MM. les marguilliers en charge de l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de Saint-Eustache, présidée par le Révérend M. le Curé, et tenue au lieu ordinaire de leur séance, en la sacristie pour mettre à exécution la décision prise par MM. les marguilliers anciens et nouveaux et les francs-tenanciers de ladite paroisse de Saint-Eustache, il a été résolu sur proposition de M. Clément Théorêt secondé par M. Cléophas Bouvrette que le Révérend M. le Curé Calixte Ouimet et M. Théophile Bélanger, le marguillier en charge soient spécialement autorisés à agir pour et au nom de l'Oeuvre et Fabrique de ladite Paroisse de Saint-Eustache, aux fins de prendre les procédés nécessaires pour recouvrer la possession des bancs occupés par M. C.A.M. Globensky. Comme il a été décidé par l'assemblée des francs-tenanciers tenue ce jour.

Clément Théorêt
Cléophas Bouvrette
C. Ouimet, Ptre

Assemblée spéciale: mise en demeure et sommation
à C.A.M. Globensky (22 janvier 1899)

À une séance spéciale du Révérend C. Ouimet, curé et de MM. les Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, tenue le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu ordinaire des séances et sous la Présidence dudit M. le Curé... résolu que pour mettre à exécution la décision prise à l'assemblée des Marguilliers anciens et nouveaux et des francs-tenanciers de ladite paroisse de Saint-Eustache, le 8 janvier 1899, le Curé et les Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de ladite paroisse de Saint-Eustache, fassent immédiatement signifier au Seigneur C.A.M. Globensky une mise en demeure et une sommation d'avoir à abandonner la possession des bancs qu'il occupe illégalement dans l'église de cette paroisse, afin que ces bancs puissent être vendus comme les autres, tel que le comporte ladite résolution.

Et qu'à défaut par ledit Seigneur C.A.M. Globensky de renoncer aux dits bancs en faveur de ladite Fabrique, MM. Beauchamp et Bruchési, avocats de Montréal, soient autorisés à prendre les procédés judiciaires desdits bancs, et pour obtenir justice.

Clément Théorêt
Théophile (sa X marque) Bélanger
C. Ouimet, ptre: témoin
C. Théorêt : témoin
C. Ouimet, Ptre Curé

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

La statue de Saint-Eustache

En 1905, Monsieur Charles-Auguste-Maximilien Globensky donne à la fabrique de Saint-Eustache une statue de saint Eustache pour être placée entre les deux clochers de l'église paroissiale. A première vue, le geste semble découler de la grandeur d'âme d'un citoyen bien nanti, mais les raisons que Monsieur Globensky évoque dans un long document rédigé à cet effet nous font comprendre son geste.

Il suffit de se rappeler que sous le curé Calixte Ouimet, l'ex-seigneur Globensky a subi plusieurs humiliations dont la perte du banc seigneurial gratuit à l'église et l'abolition pure et simple de certaines coutumes honorifiques à son égard. De plus, à cette même époque, il avait été prouvé que ni lui, ni les autres seigneurs de Saint-Eustache n'ont jamais eu le droit de prétendre aux titres de patron et de fondateur de la paroisse. Monsieur Globensky n'a pas oublié ces affronts et tente désespérément de rétablir les faits en sa faveur.

Nous reproduisons ici un extrait du document cité plus haut:

"Raisons pour lesquelles, moi, C.A.M. Globensky, j'ai donné la statue de St-Eustache qui couronne le sommet de la façade ou du portail de l'Eglise de St-Eustache ; (église) manuellement agrandie et restaurée durant les années 1905 et 1906.

C'est comme représentant le fondateur de la paroisse et le patron (1) de cette église que j'ai cru devoir faire le don de cette statue; car le terrain sur lequel cette église est construite a été donné par Monsieur le Seigneur Louis Eustache Lambert Dumont, suivant acte passé et reçu par maître A. Foucher, notaire royal, en l'an 1770.

Par ce don de terrain avec celui de l'emplacement du presbytère, du couvent et du cimetière, la Famille Dumont obtenait un privilège aux droits honorifiques et à un banc seigneurial double dans l'église.

Pour en arriver là, je dois signaler quelques notes historiques et biographiques sur la seigneurie des Mille-Iles.

La première concession des Mille-Iles a été octroyée en premier lieu, à un homme illustre, le capitaine Dugué de Boisbriand, qui commandait une compagnie du valeureux régiment de "Carignan-Salières" qui fut envoyé de France en 1665.

Cet officier s'illustre et pour les services signalés qu'il rendit à la Nouvelle-France, il obtient la concession de la Seigneurie des Mille-Iles, le 24 de septembre 1683 qu'il garda jusqu'en 1688, date où il mourut et il perdit la possession de cette seigneurie qui retourna à la Couronne; mais, plus tard, les gendres de ce Monsieur Dugué de Boisbriand, Messieurs Petit et de l'Angloiserie, obtinrent une nouvelle concession de la dite seigneurie qui fut confirmée par le roi.

Leurs successeurs, par alliances, les Messieurs Dumont, officiers de Terre et de Marine héritèrent et gardèrent cette seigneurie des Mille Iles, à laquelle ils ajoutèrent celle de l'"Augmentation" (composée des paroisses de St-Jérôme et de St-Sauveur) qui fut échangée, en mars 1714, à Monsieur Eustache Lambert Sieur Dumont, par le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France.

Voilà pourquoi, notre paroisse fut dénommée du prénom du propriétaire-seigneur par - "Saint-Eustache".

Cette seigneurie, par son octroi en 1683 compte donc 222 ans d'existence (1905); et la Concession de l'Augmentation obtenue en 1714, compte elle aussi une existence de 191 années.

Le Sieur Eustache Lambert Dumont, né en 1618, vint au Canada, en 1640. Fils d'une grande maison de France, avide d'aventures chevaleresques, il se mit au service des Jésuites, pour les piloter, leur servir de guide; il fit plusieurs voyages dans les pays d'En-Haut (Nord-Ouest) avec eux. Il fut le chef de la Famille Lambert Du Mont en Canada. En 1651, il est à l'Ile d'Orléans et à Tadousac avec le Père Chaumont de la Compagnie des Jésuites. En 1653, lorsque la Ville des Trois Rivières fut menacée par cinq cents Iroquois, il commandait le "Camp-Volant" composé de cinquante hommes seulement, pour les repousser vaillamment avec l'aide du célèbre P. Boucher de Boucherville qui s'illustra dans cette difficile et dangereuse circonstance.

Salon Monsieur Sulte, historien, ce Monsieur Eustache Lambert Du Mont fut le premier commandant d'un corps de milice en Canada. Il se distingua partout où il figura. Il se maria en 1656 avec Mademoiselle Marie Lawrence et mourut en 1673, laissant une fille et deux garçons.

La fille est née en 1662. Elle maria René Louis Chartier de Lotbinière, seigneur de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Souverain, lieutenant général civil et criminel, commandant général des milices.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont il serait trop long de faire l'énumération historique comme de signaler leurs actes et grandes alliances.

Je ne puis faire la biographie du 2e et du 3e Du Mont, qui se distinguèrent; car, le cadre trop restreint de cette esquisse historique m'en empêche.

Je mentionnerai, cependant, le 4e Du Mont, Eustache Lambert, né en 1688, qui épousa Charlotte Petit, en 1733; fille de Jean Petit, conseiller du Roi au Conseil Souverain, Trésorier de la Marine, Seigneur de Blainville. Cette femme de Monsieur Du Mont lui apporta au décès de son père, Monsieur Petit, un fief de deux lieues et un quart de front sur trois lieues de profondeur sur la Rivière du Chêne qui fut ajouté à la première concession de l'autre fief octroyé, en 1714, à Monsieur Du Mont.

Je dois aussi signaler le 5e Du Mont, le 2e fils du précédent, qui fut le plus illustre de la famille. Il fut envoyé en France, pour ses études, où il embrassa la carrière militaire et où il servit dans l'armée française. Il fut fait capitaine; puis fut fait chevalier et décoré de la croix de Saint-Louis. En 1793, il fut élu maire de la ville de Mille, dans le Poitou, et quoique fort estimé, il fut obligé de fuir devant la Terreur. Il revint à Mille après la révolution où il se maria et où il laissa une fille fort distinguée que Monsieur C.A.M. Globensky alla voir en 1867.

Le 6e des Du Mont, Eustache Louis Lambert, épousa le 12 août 1765, à Québec, Marguerite Angélique, fille de maître Nicolas Boisseau, greffier en chef de la Prévôté de Québec, etc.etc.etc. Il est mort en 1807. Il laissa deux enfants, dont l'une, Angélique, s'allia à un Sieur de Bellefeuille qui hérita du tiers de la Seigneurie.

Le 7e des Du Mont, Eustache Nicolas Lambert, seigneur de l'Ile à la Fourche, des Mille Iles et de l'Augmentation est celui qui a fait le plus pour faire prospérer la paroisse de Saint-Eustache. Il construisit quatre moulins: le "Grand Moulin", le "Petit Moulin", le "Moulin de la Dalle" et un autre moulin à l'extrémité de la Petite Rivière, au rapide Spé-nard (2) qui n'existe plus (1905). Il construisit aussi un pont sur la rivière Jésus, en face du village (3). Il épousa en 1800, Mademoiselle Marcisse Lemair Saint-Germain, fille du Sieur André Lemair Saint-Germain, soeur de Hyacinthe Lemair Saint-Germain, arpenteur, homme très instruit, descendant d'un ancêtre de grande famille, qui fut envoyé par Louis XIV pour commander en Canada les peuplades sauvages, vu qu'il possédait l'idiome des langues indiennes, sauvages et il est mort à Oka où il demeurerait et où il a été enterré dans l'église de Messieurs les Sulpiciens.

Par cette alliance de ce Sieur Du Mont avec la soeur du grand-père maternel de Sieur C.A.M. Globensky, il y eut une affinité rapprochée entre ce dernier et la famille des Du Mont et en se mariant avec une Du Mont, sa cousine il a resserré davantage la parenté.

De son mariage avec Mademoiselle Lemair Saint-Germain, Sieur Du Mont eut entr'autres enfants deux fils et une fille; l'un Charles Louis Lambert; l'autre Louis Sévère Lambert; et la fille Marie-Elmire. Louis Sévère Lambert est mort célibataire.

Marie-Elmire, femme fort distinguée, est morte en 1883. Elle était mariée à un célèbre poète canadien, Monsieur Pierre Laviolette.

Le 8e des Du Mont, Charles Louis Lambert, le dernier de cette famille, épousa Mademoiselle Rosy Bush, et eut de cette union une seule fille, portant les prénoms de Virginie Marguerite Lambert, née en 1838. Elle maria, en 1855, son cousin Charles Auguste Maximilien Globensky, actuellement le Seigneur des Mille Iles et de son Augmentation; le successeur, le représentant du fondateur de la paroisse de Saint-Eustache et le patron de son église (1).

La famille des Du Mont ajoutait toujours à son nom celui de "Lambert" ce qui dénote, désigne que ce nom était primitif, très ancien et d'une haute lignée.

Cette famille avait un fief dans la Saintonge, France, dont elle retirait les rentes. Elle percevait aussi des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, etc, etc, etc.

Par le mariage de Louise Angélique du Mont, fille de Eustache Louis Lambert Du Mont, avec Sieur Antoine Lefebvre de Bellefeuille, le tiers de la seigneurie des Mille Iles et de son Augmentation devint la propriété de cette nouvelle famille des de Bellefeuille qu'elle possède encore.

Après ces quelques notes biographiques qui précèdent, on comprendra pourquoi j'ai fait don de la statue qui couronne le sommet du portail de l'église de Saint-Eustache et pourquoi je représente le fondateur et le patron de ce temple.

C.A.M. Globensky "

A ce texte, il faut ajouter quelques précisions apportées en marge du document par le curé C. Villeneuve, soient:

- (1) Ce titre de patron lui a été contesté par d'éminents jurisconsultes tels que J.J. Beauchamp et autres en 1899.
- (2) Le "Moulin Bois-Blanc".
- (3) Tous ses revenus étaient employés aux améliorations de la seigneurie.

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Bedeau et laveuse

Afin que les obligations de chaque personne qui sert l'église connaisse ses obligations, surtout le bedeau et la laveuse, on a porté cy après les obligations de chacun d'eux, d'abord celui du bedeau, ses obligations comme suit, savoir: le bedeau doit faire l'office de bedeau et de sacristin comme bedeau il est tenu:

- 1- à assister à tous les offices d'obligation et recommandés par des particuliers soit du matin ou du soir, aux saluts, messes basses, mariages, baptêmes, sépultures et autres cas et s'il ne peut y assister lui-même, il se fera remplacer par quelqu'autre personne capable.
- 2- il sonnera les angelus du matin, midi et soir à l'heure marquée; il sonnera les coups des offices tels que réglés, aussi les assemblées des marguilliers et autres de la manière réglée, de même les glas comme il est ordinaire et les annonces des services, encore les agonies quand il en sera requis; de plus le tocsin, les alarmes, les baptêmes, une messe basse, etc..
- 3- il balaira l'église tous les huit jours et la veille des fêtes; dans le tems des boues, il balaira les bancs tous les huit jours et les égoutera après. Hors ce tems et celui du catéchisme, les bancs ne seront balayés que tous les quinze jours.

Le sanctuaire et la sacristie seront balayés deux fois par semaine et plus souvent s'il le faut. Il l'arrosera l'été, il mettra de la neige l'hiver.

- 4- il épousterà toute l'église, les murs, etc. aux quatre grandes fêtes de l'année. Il épousterà les allèges des chassis tous les huit jours ainsi que les bancs quand il balayera. Il otera les fils d'araignée et autres ordures. La chaire, le banc d'oeuvre et le confessionnal seront épouster toutes les semaines. Les tabernacles, les autels et le sanctuaire seront épousterés à toutes les fêtes.
- 5- il veillera à ce qu'il n'arrive aucun dommage ou accident à quelque chose que ce soit. Il visitera l'église avant de la fermer le soir et l'ouvrira le matin. Il ouvrira et fermera les chassis dans la saison. Il entretiendra la chapelle des morts et le cimetière fermé. Il avertira le curé ou le marguillier s'il voit quelque chose en danger. Il fermera les soupiraux de la cave de l'église l'automne et les ouvrira le printemps. Il facilitera l'entrée de l'église et le chemin à la cave en otant la neige. Il veillera à la cloche, l'huilera et raccommoquera la corde.
- 6- il tiendra la sacristie propre et en bon ordre. Il allumera le feu de poêle l'hiver qu'il entretiendra tous les jours autant que besoin, scira le bois et l'entrera, arrangera les bancs pour les confessions l'hiver; il épousterà toutes les fois qu'il sera nécessaire.
- 7- il sera tenu de fournir et les planter, arbustes pour tout le terrain de l'église pour les processions de pourvoir les rameaux, l'eau pour l'eau bénite et les fonts baptismaux, le balai pour les balayages.

- 8- Comme sacristin, il allumera les cierges pour les offices et les éteindra après. Il entretiendra la lampe allumée et préparera les ornements pour les offices et les serrera après. Après les offices, il mettra chaque chose à sa place dans le sanctuaire et dans la sacristie; pour les parures nécessaires et les otera quand il sera nécessaire; préparera ce qui est nécessaire pour les saluts, processions, portera la bannière, accompagnera le Saint Sacrement quand on le porte aux malades dans le village, préparera l'autel pour les messes basses et les servira quand il sera nécessaire. Il mettra et otera les nappes de communion quand il sera besoin.
- 9- Il préparera ce qui est nécessaire pour le pain béni, le coupera et le distribuera comme il convient et quêtera ou fera quêter et livrera le chanteau à qui il conviendra et quêtera aux grands messes quand il en sera averti.
- 10- il sera obligé de faire les parures pour les services et de les oter, plier et serrer proprement.
- 11- la fabrique lui fournira une pelle, une barre, une pioche, une scie. Il fera la quête dans la paroisse comme à l'ordinaire. La fabrique lui payera pour gages par chaque année, à commencer le 1er janvier, vingt huit piastres et percevra le casuel marqué cy contre. Il sera de plus obligé de faucher les cimetières une ou deux fois chaque été et de laisser le foin pourrir dans le cimetière.

Ensuite les obligations convenues par la laveuse comme suit, savoir:

- 1- elle sera tenue de laver dans le cours de chaque année tout le linge de l'église trois ou quatre fois selon le besoin.

- 2- elle passera le linge par une petite lessive pour le mieux nettoyer et le savonnera.
- 3- elle empèsera les surplis, aubes, corporaux, nappes d'autel et de communion, etc. autant que besoin selon la qualité du linge.
- 4- elle repassera le linge simple, l'asséchant et le glaçant comme doit être.
- 5- elle pliera le linge avec soin et précaution.
- 6- elle fera au linge les petites réparations de couture nécessaires; pour les grandes réparations et le nouvel ouvrage ou réparation des ornements, elle sera payée à part.
- 7- elle viendra aux grandes fêtes et aidera à plier le linge à la sacristie. Elle changera les tours d'étole et de chasuble.
- 8- elle fournira le savon, empof, bleu, le nécessaire pour les lavages.
- 9- la fabrique lui fournira le fil, pincés, gallons, le nécessaire pour le raccommodage et lui payera par chaque année vingt piastres à commencer au 1er janvier.

Les susdites obligations consenties par le bedeau et la laveuse.

St-Eustache, 26 décembre 1813

J.B. Gatien, ptre

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Reddition des comptes de la Fabrique de Saint-Eustache pour l'année 1915

(30 janvier 1916)

Le trente janvier mil neuf cent seize, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et de tous les francs tenanciers de la paroisse de Saint-Eustache, convoquée au prône de la messe paroissiale en ce jour et le dimanche précédent, tenue dans la sacristie à l'issue de la grand'messe, après avoir été annoncée au son de la cloche dans le but de rendre les comptes de la Fabrique pour l'année mil neuf cent quinze et aussi dans le but d'approuver les dettes passives de la Fabrique faisant partie de la présente reddition de comptes; étaient présents MM. J. Ste Beauchamp, Louis Prud'homme, Ernest Roger, Napoléon Giraldeau, Joseph Lefebvre, Chrysologue Desjardins, J. Ste Berthiaume, Albert Godin, Edmond Cardinal, Adélard Lalande, Adélard Bélisle, J.A.G. Bélisle, N.P., Victor Lamarche, Samuel Mallette, Joseph Rochon, Basile Lanthier, Ismael Charette, Wilfrid Larose, Adélard Grignon et une foule d'autres.

Après la prière d'usage faite par le Révérend J.H. Cousineau, prêtre, curé les comptes furent rendus comme suit:

Recettes ordinaires

Bancs	\$2,774.00
Gr messes	\$ 616.50
Services	\$ 708.50
Mariages	\$ 104.00
Collectes	\$ 705.25
Cimetière	\$ 13.90
	<u>\$4,922.41</u>

Recettes extraordinaires

Balance en caisse	\$ 526.25
Répartition	\$1,100.00
Emprunts	\$2,736.36
Union de prières	\$ 175.25
	<u>\$4,537.86</u>

Recettes ordinaires	<u>\$4,922.41</u>
Total des recettes	\$9,460.27

Dépenses ordinaires

Intérêts	\$1,881.46
Culte	\$1,356.88
Entretien	\$2,107.37
Salaires	\$ 842.00
Assurances	\$ 577.90
	<u>\$6,765.61</u>

Dépenses extraordinaires

Capital remis	\$2,379.00
Union de prières	\$ 195.00
	<u>\$2,574.00</u>
Dépenses ordinaires	<u>\$6,765.61</u>
Total des dépenses	\$9,339.61

Résumé

Total des recettes	\$9,460.27
Total des dépenses	<u>\$9,330.61</u>
Balance en caisse	\$ 120.66

Assurances

Eglise et sacristie	\$45,000.00
Presbytère et dépendances	<u>\$13,000.00</u>
	\$58,000.00

Valeur des propriétés

Eglise	\$60,000.00
Presbytère et dépendances	<u>\$15,000.00</u>
	\$75,000.00

Dettes passives - 1 février 1916

Succession James Stevenson	\$20,000.00
M. Hormisdas Landry	\$ 4,200.00
M. J. Bte Marineau	\$ 2,500.00

Dame Virginie Filiatrault	\$2,000.00
M. Georges Bastien	\$1,800.00
M. Léon Landry	\$1,200.00
Dlle Emma Lorrain	\$1,000.00
M. Joseph Constantin	\$1,000.00
M. F.X. Boileau	\$1,000.00
M. J. Bte Beauchamp	\$ 950.00
M. Nephali Grignon	\$ 900.00
M. Cyrille Landry	\$ 800.00
M. David Papineau	\$ 800.00
Révérénd J.H. Cousineau, ptre	\$ 750.00
Dlle Angélique Labelle	\$ 620.00
M. Isaie Berthelette	\$ 600.00
M. Moise Berthelette	\$ 550.00
Dame Médard Matte	\$ 500.00
Dlle Adéline Berthelette	\$ 500.00
Dame Joseph Miller	\$ 400.00
M. Joseph Massy	\$ 400.00
M. David Bélisle	\$ 300.00
M. Orphala Beauchamp	\$ 300.00
Dlle Corinne Bélisle	\$ 300.00
M. Emile Lauzé	\$ 300.00
M. Adrien Lebrun	\$ 261.36
M. Basile Lebuif	\$ 250.00
Dlle Maria Brière	\$ 250.00
Dlle Elizabeth Lebuif	\$ 200.00
Dlle M.-Laure Bélisle	\$ 200.00
M. Agapit Bélisle	\$ 166.00
M. Alphonse Bélisle	\$ 150.00
Dlle Philomène Payment/Blais	\$ 150.00
M. Napoléon Cusson	\$ 125.00
M. Alex Latour	\$ 100.00

M. Eméry Bélisle	\$ 100.00
M. Léopold Labelle	\$ 100.00
Dame Gilbert Beauchamp	\$ 50.00
	<hr/>
	\$45,872.36

Les comptes susdits ayant été ouïs et examinés ont été clos sans opposition.

Fait et passé les jour et an susdits en présence des personnes sus-mentionnées, dont quelques-uns ont signé, lecture faite.

Joseph Rochon
Adélard Lalande
Louis Prud'homme
Siméon Théorêt
Adélard Bélisle
J.-Siméon Lahaie

J.H. Cousineau, ptre curé

Note: C'est en date du 30 janvier 1916 que l'on retrouve le dernier acte officiel signé de la main du curé J.H. Cousineau

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

LE CURE VILLENEUVE ET LE VICAIRE JOLY

Gilles Boileau

UNE EQUIPE DEPARAILLEE: LE CURE VILLENEUVE ET LE VICAIRE JOLY

Charlemagne Villeneuve fut pendant vingt-sept années consécutives curé de Saint-Eustache, soit de 1916 à 1943. Il a partagé toute sa vie entre l'humilité et la charité, il a vécu dans l'ombre et le silence. C'est peut-être pour cette raison que plusieurs d'entre nous l'ont oublié. Il faut bien reconnaître que nous n'avons rien fait d'extraordinaire pour retenir son nom et même pour conserver vivant son souvenir, si ce n'est d'avoir donné son nom à l'une des rues de la ville de Saint-Eustache.

D'UNE RACE A NULLE AUTRE PAREILLE

Monsieur le curé Villeneuve appartenait à cette race de curés inamovibles. Le comté des Deux-Montagnes en a connu plusieurs de ces curés légendaires qui souvent sont demeurés plus d'un quart de siècle à la tête de leur paroisse. L'exemple du curé Villeneuve n'est pas unique. Qu'on se rappelle le curé Dufault à Saint-Joseph-du-Lac et le curé Vaillancourt à Saint-Benoît.

C'était l'époque où les curés s'identifiaient à leur paroisse. Il n'est pas inexact de dire que durant ces années le curé était de loin le personnage le plus influent et le plus écouté de la paroisse. Son prestige, sa culture et, dans le cas précis du curé Villeneuve, son éloquence et sa fière allure en faisaient un personnage que l'on craignait et que l'on admirait à la fois.

Aujourd'hui on ne peut plus identifier ou assimiler un curé ou plus précisément une paroisse à son curé. La diminution du taux de pratique religieuse, la multiplication des responsabilités et l'augmentation de la population font que nos curés, de commandants ou généraux qu'ils étaient, sont devenus des conseillers et des guides. Ils ont remplacé le monologue par le dialogue.

Le curé Villeneuve n'a jamais voulu être autre chose que "curé" de Saint-Eustache. Un ancien journaliste du Devoir écrivait de lui le 6 juillet 1943 ce qui suit:

"Passionné de musique, il se reprochait parfois d'avoir peut-être trop consacré de temps à son art favori. Orateur remarquablement doué, il n'a jamais prêché de grands sermons ou prononcé de discours à droite ou à gauche; il se contentait de ses prênes du dimanche qui étaient de petits chefs-d'oeuvre de simplicité et de correction, de doctrine solide et de renseignements variés, de fine observation et d'aperçus originaux... Il s'est consacré entièrement et uniquement à son ministère et à l'avancement de la paroisse."

UNE VIE SIMPLE MAIS BIEN REMPLIE

C'est à Sainte-Anne-des-Plaines que Charlemagne Villeneuve vit le jour le 12 mars 1872. Il passa de la petite école du rang

de La Plaine au séminaire de Sainte-Thérèse, avant d'entreprendre des études en théologie et d'être ordonné prêtre par Monseigneur Fabre le 25 juillet 1896, à l'âge de vingt-quatre ans. Après avoir chanté sa première messe dans sa paroisse natale le jour même de la fête de sainte-anne, le jeune prêtre se retrouvait, cinq jours plus tard, vicaire du curé Ouimet à Saint-Eustache.

Son premier passage à Saint-Eustache dura cinq ans. En 1901, il est nommé vicaire à la paroisse du Saint-Enfant-Jésus du Mile End avant d'occuper le même poste de 1907 à 1911 à Saint-Jean-de-la-Croix. Charlemagne Villeneuve avait 15 ans de prêtrise quand il devint curé-fondateur de la paroisse du Saint-Coeur-de-Marie de Chambly-Canton.

Reconnaissant ses grandes qualités morales et intellectuelles, Monseigneur Bruchési, alors archevêque de Montréal, désigne Charlemagne Villeneuve alors âgé de 44 ans, pour devenir le onzième curé de Saint-Eustache, en remplacement du curé Cousineau.

De 1916 à 1943, année de sa retraite, le curé Villeneuve se dépensera corps et âme pour ses ouailles. Jamais plus il ne quittera Saint-Eustache.

Charlemagne Villeneuve fut cinq ans vicaire et vingt-sept ans curé à Saint-Eustache. Seul le curé Guyon eut un règne plus long. L'abbé Villeneuve a présidé aux destinées de Saint-Eustache pendant une période difficile, qui amena de nombreuses transformations dans la vie de chacun. Mentionnons seulement deux guerres mondiales et une longue période de dépression économique.

Attaché aux traditions, il n'a jamais boudé le progrès. Mais avant tout il se rattachait à cette lignée de curés de campagnes dont la modestie, l'humilité, la charité et l'ardeur au travail n'avaient d'égal que le patriotisme, le dévouement, la persévérance et aussi la pauvreté. Le curé Villeneuve a su maintenir l'attachement de toute une population à l'Eglise tout en contribuant à son avancement sur les plans culturel et national, grâce à ses nombreuses qualités et à son dynamisme.

C'est le premier jour du mois de juillet 1943 que le Curé Villeneuve prit sa retraite, une retraite bien méritée. Mais il aimait trop chacun de ses enfants pour quitter Saint-Eustache. Il s'installa alors dans une humble maison de la rue Chénier, sur les bords de la rivière du Chêne, à l'ombre de ce clocher qui fut sien si longtemps. C'est là, au milieu de ses paroissiens qu'il aimait tant, qu'il continua pendant près de dix ans à se dépenser pour eux.

Charlemagne Villeneuve n'a été qu'un simple curé. Il n'a jamais parcouru le monde en quête de gloire. Entre Sainte-Anne-des-Plaines et Saint-Eustache, il a été fidèle à lui-même. Toute sa vie il a servi ceux qu'il aimait, jusqu'au moment où le Seigneur l'a rappelé à lui le 8 novembre 1952.

Fidèle collaborateur du curé Charlemagne Villeneuve qui fut à la tête de la paroisse religieuse de Saint-Eustache pendant une trentaine d'années, Rodolphe Joly passa lui aussi un bon moment de sa vie chez nous où il fut un vicaire des plus aimés en raison surtout de sa grande cordialité et de sa bonhomie, sans parler bien entendu de son dévouement et de sa grande charité. C'était un homme bon!

UN HOMME BON

Monsieur l'abbé Rodolphe Joly n'est plus. Il est décédé le 16 mars 1975. Au moment de sa disparition celui que pendant trente ans nous appelions familièrement "le vicaire Joly" était retiré au centre hospitalier d'Youville à Saint-Jérôme. Il était âgé de 81 ans.

Né dans la paroisse voisine de Sainte-Rose-de-Laval, tout comme un autre de nos anciens curés l'abbé Henri Charbonneau, Rodolphe Joly était le fils de Téléphore Joly et de Flore Mantaha. Ordonné prêtre le 25 mai 1918, Rodolphe Joly donna près de 60 ans de sa vie au Seigneur. Et il en passa plus de la moitié à Saint-Eustache comme vicaire. Un vicaire d'une bonté devenue légendaire. Parmi tous ceux qui l'ont connu, personne n'a oublié cet homme dont on n'a pu dire que du bien.

Au tout début de sa carrière Rodolphe Joly fut nommé professeur au séminaire de Sainte-Thérèse. Mais bien vite, il arriva à Saint-Eustache où il devait passer plus de la moitié de sa vie sacerdotale, formant avec le curé Villeneuve une équipe inoubliable. Après son passage, ou plutôt son long séjour comme vicaire sur les bords de la rivière du Chêne, l'abbé Joly fut aussi curé à Sainte-Monique immédiatement après son départ de Saint-Eustache, ainsi qu'à Sainte-Anne-des-Plaines et à Terrebonne.

UN COEUR SANS LIMITES

Avant de prendre une retraite bien méritée au centre hospitalier d'Youville de Saint-Jérôme, il avait été aumônier du même établissement quelques années. En vérité, Rodolphe Joly est décédé au coeur de ce pays qu'il avait tant aimé et dont les principaux jalons avaient été Sainte-Rose, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Sainte-Monique et Sainte-Anne-des-Plaines.

A Saint-Eustache, les plus de quarante ans se souviennent merveilleusement bien de cet homme jovial qui était incapable de se mettre en colère. Il n'avait que des amis dans la paroisse. Comment pouvait-il en être autrement dans le cas d'un homme dont le coeur était sans limites et dont la vie entière était faite de joie et de bonheur. Le contact de cet homme de Dieu procurait à ceux qui le fréquentaient un sentiment de paix et de détente indescriptible.

En plus d'être un homme de Dieu, ce qui semble-t-il lui conférait une sérénité évidente, Rodolphe Joly était un homme simple qui savait s'accommoder de toutes les situations et pour qui la vie ne présentait pas de problèmes. Sa philosophie de la vie voulait qu'il s'accommodât des petits inconvénients du quotidien avec un dégageant sans pareil. Il savait se faire à toutes les situations et à tous les événements. Il savait aussi s'adapter à tous les hommes, aux grands comme aux petits. Mais il préférait de toute évidence les petits et les humbles, ce qui ne l'a jamais empêché de fréquenter à Saint-Eustache, une certaine catégorie de personnes appartenant à cette catégorie de la population que certains se plaisent à désigner sous le vocable "d'élite".

Mais comme il était surtout un homme simple et jovial, aimant raconter de bonnes blagues et profiter des bons côtés de la vie, Rodolphe Joly choquait certaines personnes. D'ailleurs il n'est pas irrespectueux de dire que c'était un confesseur recherché. Pourquoi? Tout simplement en raison de son jugement fondamentalement bon qui lui permettait de donner de précieux conseils à ses ouailles. Il avait compris que la religion et l'Eglise ne doivent pas être des obstacles à l'épanouissement du chrétien. Aussi certains pénitents, ou supposés tels, s'étonnaient bien souvent de la

grande compréhension de cet homme de Dieu qui, soit dit en passant n'aimait pas perdre son temps au confessionnal... pour des peccadilles.

Avec lui, les offices religieux se déroulaient un peu plus rapidement que prévu, parfois. Personne ne lui en voulait pour autant, au contraire. Le respect des formes et des habitudes établies ne lui résistait pas. Il lui arrivait même de s'endormir que dis-je, de sommeiller légèrement le dimanche, durant le sermon de monsieur le curé.

A cette époque, entre les années 40 et 50, il donnait de l'Eglise une image inhabituelle. Il avait compris que la religion n'est pas faite uniquement de défenses et de restrictions. Ce n'est pas une course à obstacles. La religion pour lui était faite de joie et d'amour. C'est la grande leçon qui me reste de Rodolphe Joly. Celle d'un homme simple, bon, dévoué et au jugement sûr. Sous une jovialité devenue presque légendaire, cet homme cachait une perpétuelle inquiétude: celle de savoir ou de pouvoir sentir et dépis-ter les besoins de ses frères. Pour leur apporter le cas échéant, l'affection et le secours dont ils auraient pu avoir besoin.

Comme Charlemagne Villeneuve, Rodolphe Joly appartenait à cette race d'hommes que l'on ne peut oublier.

Administration de la terre des soeurs

Le dix-neuf mars mil neuf cent trente-neuf, à une assemblée des francs-tenanciers de la paroisse de St-Eustache convoquée au prône de la messe paroissiale ce jour et le dimanche précédent, (...) dans le but d'autoriser l'Oeuvre et Fabrique de St-Eustache à accepter l'administration de la terre dite "des Soeurs de la Congrégation", assemblée annoncée au son de la cloche et tenue à la chapelle Ste-Anne à l'issue de la grand'messe sous la présidence du curé C.G.Villeneuve, étaient présents: les Sieurs Adélaré Bélisle, Camille Charette, Hormidas Legault, Joseph Charette, notaire J.A.G.Bélisle, Edmond Desjardins, Lambert Binette, Dr. Gustave Labelle et une foule d'autres tous propriétaires résidant de ladite paroisse lesquels ont résolu ce qui suit:

Attendu que par son testament olographe homologué et vérifié par la cour supérieure du district de Montréal le quinze février mil huit cent quarante-huit sous le numéro 500 des dossiers de ladite cour, messire Jacques Paquin, prêtre et ancien curé de St-Eustache, a légué ses immeubles à l'Oeuvre et Fabrique de St-Eustache pour le profit et l'usage des révérendes Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, pour leur couvent de St-Eustache;

Que les immeubles légués par ledit testament sont décrits comme suit: Nos 1 et 122 des plan et livre de renvoi officiels du village de St-Eustache, Nos 50, 415, 416 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, No 208 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Benoit, No 39 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Joseph-du-Lac.

Que ladite communauté a joui desdits immeubles depuis le décès du testateur, et, depuis plusieurs années, au lieu de produire des revenus aidant aux fins de son couvent ces immeubles montrent un déficit continuuel d'année en année;

Qu'à cause de ces difficultés, ladite communauté a décidé d'abandonner l'administration de ces immeubles à ladite Oeuvre et Fabrique, selon la teneur de la résolution suivante qu'elle lui a fait tenir, savoir:

"Extrait des minutes d'une assemblée du Conseil général de la Communauté dite "Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal", tenue à la Maison-Mère de ladite Communauté en la cité de Montréal le quatorzième jour de mars mil neuf cent trente-neuf (1939).

"Lecture est donnée à l'Assemblée d'une lettre adressée par cette Communauté agissant par Soeur Saint-Albert de Sion, Dépositaire Générale, en date du 7 décembre 1938, à Monsieur l'abbé C.G.Villeneuve, curé de St-Eustache pour l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, et il est résolu que, confirmant telle lettre, cette communauté renonce, tel qu'elle le fait présentement, à l'administration des immeubles ayant été légués à

ladite Oeuvre et Fabrique mais pour le profit de cette communauté, par feu Monsieur Révérend Jacques Paquin, autrefois curé de St-Eustache, et laquelle administration, au profit de cette communauté, est maintenant laissée à telle Oeuvre et Fabrique, cette communauté comprenant, d'après informations lui ayant été données mais sans garantie de sa part, que les immeubles dont il est question et ayant été légués tel que susdit sont comme étant les Nos 1 et 122 des plan et livre de renvoi officiels du village de St-Eustache, les Nos 50, 415, 416 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, le lot No 208 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Benoit et le No 39 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Joseph-du-Lac. Vrai extrait.

Montréal, 14 mars 1939

(signé) Soeur Sainte-Césarine
Assistante générale

En conséquence, il est proposé par le Sieur Emile Renaud, secondé par le Sieur Adélard Bélisle

- 1- Que la résolution de ladite Communauté soit acceptée et approuvée par l'Oeuvre et Fabrique de St-Eustache, et que les marguilliers du banc soient autorisés d'administrer lesdits immeubles jusqu'à leur vente, soit en les louant ou les donnant à ferme, et que le produit du loyer ou de l'affermage soit versé à qui de droit, déduction faite des dépenses, adopté.

Fait et passé les jour et an susdits, audit lieu, en présence
desdits propriétaires résidants soussignés, lecture faite.

Emile Renaud
Adélard Bélisle
Edmond Desjardins
Camille Charette
Lambert Binette
J.A.G. Bélisle
Hormisdas Legault
Dr. G. Labelle, maire du village
J.O. Charette, maire de la paroiss.
C.G. Villeneuve, ptre, curé

Vu et approuvé Georges, arch. coad. de Montréal

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Vente de la terre, conditions de paiement et méthode de vente

Assemblée de la Fabrique

Le sept juillet mil neuf cent quarante, à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux de la paroisse de St-Eustache d'ôment convoquée au prône de notre messe paroissiale deux dimanches consécutifs et tenue à l'endroit ordinaire des assemblées dans le but de décider la méthode de vente et les conditions de paiement de la terre dite de la Fabrique, après avoir été convoquée au son de la cloche, étaient présents: Hormisdas Legault, Thomas Brunette, Louis Paquin, Ludger Paquette, J.A.G. Bélisle, notaire tous marguilliers, lesquels, sous la présidence du curé C.G. Villeneuve, ont résolu ce qui suit:

Après lecture faite par le président du bill No 128, l'on fit et adopta la résolution suivante:

Attendu que par le Bill No 128 adopté par législature de Québec et sanctionné le 17 mai 1940, l'Oeuvre et Fabrique de St-Eustache a été autorisée à vendre les immeubles ci-après mentionnés.

Alors M. Elzéar St-Pierre propose, secondé par M. Adélarde Bélisle que les marguilliers du banc assistés de M. C.G. Ville-neuve, prêtre et curé soient autorisés à procéder à la vente par soumissions sous enveloppe cachetée, dont une soumission sera demandée pour les immeubles Nos 1 et 122 du cadastre du village de St-Eustache et Nos 50, 415 et 416 du cadastre de la paroisse de St-Eustache, à déduire du No 50 le terrain du Pacifique Canadien; une autre soumission sera demandée pour le No 39 du cadastre de la paroisse de St-Joseph-du-Lac, moins et à y déduire le terrain exproprié par le Gouvernement.

Ces soumissions seront demandées par avis publics au prône des 14 et 21 juillet courant, dans les paroisses environnantes, dans les journaux et seront ouvertes à une assemblée devant être tenue le 29 juillet courant, à 8 heures p.m., par les marguilliers du banc. Le prix de vente sera payable comptant lors de l'acceptation de la soumission.

Au cas où des soumissions les plus élevées seraient du même montant, de nouvelles soumissions seront demandées à ces soumissionnaires sous un court délai.

Toute la procédure sera sous la surveillance du notaire J.A.G. Bélisle, ancien marguillier. Les marguilliers ne seront tenus d'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune soumission, adopté.

Il est proposé par les mêmes marguilliers qu'au cas où le mode de vente par soumission ne donnerait aucun résultat, le même Bureau ordinaire pourra procéder à ladite vente par enchère publique, adopté.

Fait et passé les jour et an susdits, audit lieu, en présence desdits marguilliers soussignés, lecture faite.

Adélarde P. Bélisle
Hector Berthelet
Edmond Desjardins
J.A.G. Bélisle
Elzéar St-Pierre
T.D. Brunette
Louis Paquin
C.G. Villeneuve, ptre

Soumissions pour terre Paquin

Assemblée du Bureau ordinaire

Le vingt-neuf juillet mil neuf cent quarante, à une assemblée du Bureau ordinaire de l'Oeuvre et Fabrique de St-Eustache composé des marguilliers du banc les sieurs Hector Berthelet, Edmond Desjardins, Elzéar St-Pierre ainsi que le notaire J.A.G. Bélisle, laquelle assemblée ayant été convoquée par écrit dans le but d'ouvrir les soumissions faites pour acheter la terre de l'Oeuvre et Fabrique et d'en disposer selon les pouvoirs à eux accordés par l'assemblée de Fabrique tenue le sept du courant lesquels marguilliers du banc, sous la présidence de l'abbé C.G. Villeneuve curé de St-Eustache, ont résolu ce qui suit:

En présence de l'assemblée, le président ouvre deux soumissions pour la terre de St-Eustache soit:

Une soumission de M. Irénée Brunette	\$8,000.00
Une soumission de M. Jean Constantin	\$10,126.00
Deux soumissions pour le No 208 du cadastre de la paroisse de St-Benoit, savoir:	
Une soumission de M. Exalaphat Demers	\$ 100.00
Une soumission de M. Joseph Renaud, Ste-Scho.	\$ 405.00
Deux soumissions pour le No 39 du cadastre de St-Joseph-du-Lac comme suit:	
Une soumission de M. Exalaphat Demers	\$ 100.00
Une soumission de M. Arthur Vaillancourt, St-Jos.	\$ 300.00

Le Sieur J.A.G. Bélisle propose, secondé par le Sieur Hector Berthelet que l'assemblée soit ajournée au six d'août prochain à huit heures p.m., adopté.

Le six août mil neuf cent quarante, l'assemblée du vingt-neuf juillet dernier et ajournées ce jour se continue chez le notaire J.A.G. Bélisle. Les mêmes marguilliers du banc sont présents lesquels sous la présidence du curé ont résolu ce qui suit:

Il est proposé par le Sieur Hector Berthelet, secondé par le Sieur Edmond Desjardins que les soumissions suivantes soient acceptées.

Celle de M. Jean Constantin au montant de \$10,126.00 pour la terre située à St-Eustache; celle de M. Arthur Vaillancourt au montant de \$300.00 pour le terrain de St-Joseph-du-Lac et celle de M. Joseph Renaud au montant de \$405.00 pour le terrain de St-Benoit, adopté.

Fait et passé les jour et an susdits, audit lieu, en présence

desdits marguilliers soussignés, lecture faite.

Hector Berthelet
Edmond Desjardins
Elzéar St-Pierre
J.A.G. Bélisle
C.G. Villeneuve, ptre

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

L'achat d'un carillon, sa bénédiction... et la grosse cloche

Achat d'un carillon

Le neuf mai mil neuf cent quarante-huit, pour faire suite à l'assemblée du vingt-cinq avril, les marguilliers anciens et nouveaux se sont réunis au presbytère à l'issue de la grand'messe sous la présidence du curé Henri Charbonneau dans le but de faire certaines réparations, d'augmenter les assurances sur l'église et d'étudier l'installation d'un carillon. Il a été proposé par M. Isidore Comtois, secondé par M. Calixte Lanthier, de faire peindre les fenêtres de l'église, d'augmenter les assurances sur l'église et dépendances, à savoir, la chapelle, la sacristie et les salles d'oeuvre paroissiales d'un montant de \$50,000.00 cinquante mille dollars et d'accepter la proposition de M. Dominique Cogné pour l'installation d'un carillon comprenant quatre cloches, do dièse, Mi, Fa dièse et Sol dièse pour le prix de onze mille quatre cent dollars tel que décrit par le contrat. Accepté à l'unanimité.

Isidore Comtois
Calixte Lanthier
J.O. Charette
J.A.G. Bélisle
Arthur Aubé
J.H. Théorêt
Avila Leblanc
Exalapha Demers
Henri Charbonneau, ptre curé

Bénédiction d'un nouveau carillon

Le vingt-six mai mil neuf cent quarante-neuf, lors de sa visite pastorale son Excellence Mgr. Joseph Charbonneau, Archevêque de Montréal, a béni le nouveau carillon, vendu et installé par M. Dominique Cogné et fondu par la maison Cornille Ville-dieu, France, en Normandie.

Le nouveau carillon comprend quatre cloches:

Première cloche: DO DIESE, pesant 4240 livres, baptisée sous le nom de St-Eustache

Inscription: Pie XII, Pape, Son Excellence Mgr. Joseph Charbonneau, Archevêque de Montréal, Henri Charbonneau, curé de Saint-Eustache.
Devise: "Ecoutez la voix de Dieu"

Deuxième cloche: MI, pesant 2500 livres, nom: Jésus. Inscription: Pie XII, Pape, son Excellence Mgr. Conrad Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal, marguilliers du banc: Isidore Comtois, Calixte Lanthier, J.O. Charette.

Troisième cloche: FA DIESE, nom: Marie, pesant 1780 livres. Inscription: Pie XII, Pape, vicaires à la paroisse M. l'Abbé Fernand Fortier et Jean d'Avila Prévost. Fondation de la paroisse 1769. Incendie de l'église 1837 lors de la révolution.

Quatrième cloche: SOL DIESE, poids 1260 livres, nom: Joseph. Inscription: Pie XII, Pape, bénédiction de la première abesse bénédictine Madame Gertrude Adam, 7 octobre 1946

Les parrains des clochas ont été Honorable Jean-Paul Sauvé, ministre et député du comté; Antoine Charbonneau, maire de la ville; J.O. Charette, maire de la paroisse; Isidore Comtois, marguillier en charge lors de l'achat; Docteur Paul Grignon, grand chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb; Adélard Brunet, président de la Ligue du Sacré-Coeur; Achille Chaurette, notaire, marguillier du hanc; et Albert Paquin, magistrat, Calixte Lanthier, marguillier en charge; J.A.G. Bélisle, notaire; Henri Paquin, président de l'U.C.C.

Bénédiction de la grosse cloche, 8 mars 1951

Monseigneur Laurent Morin Vicaire Général et Protonotaire Apostolique représente Monseigneur Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, et vient bénir la grosse cloche de notre carillon paroissial, ce soir huit mars mil neuf cent cinquante-et-un. Lors de sa visite pastorale Monseigneur Joseph Charbonneau avait béni le carillon. C'était le vingt-six mai mil neuf cent quarante neuf-, cf 334. Dans les jours suivants on procéda à la mise en place dans le clocher. Les trois plus petites furent montées sans difficulté. Le bourdon, la plus grosse, causa de l'émoi.

C'est une cloche DO DIESE qui pèse quatre mille deux cent quarante livres (4,240 lbs). Elle porte le nom de Saint-Eustache. Sont inscrits les noms de sa Sainteté le Pape Pie XII, de son excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, Archevêque de Montréal, de Monsieur le Curé Henri Charbonneau de Saint-Eustache. La devise est: "Ecoutez la voix de Dieu".

Autour donc de cette cloche, on fit lentement et nerveusement les préparatifs de son ascension, pressentant que quelque chose allait arriver... Enfin, allons-y se dirent les ouvriers, il le faut bien... Ils vérifient une dernière fois la solidité des appareils et la cloche s'élève lentement vers sa demeure. Elle n'était plus qu'à une faible distance du clocher, quand nous ne savons trop comment, l'électricité cessa, la laissant ainsi immobile dans l'espace. Le temps est long dans une circonstance semblable... A un moment le treuil fonctionne de nouveau. Il a déjà fait quelques tours mais la cloche se refuse à aller plus haut. Si bien que les cables n'y pouvant plus se brisent et abandonnent à son propre poids le bourdon qui se fracasse sur le trottoir de la façade, emportant dans sa chute une partie de la corniche de pierre. C'est la consternation chez les spectateurs nombreux. Enfin les ouvriers se décident à réunir les morceaux qui seront envoyés à Villedieu en France.

Depuis ce temps nous n'avons entendu qu'un carillon incomplet, si l'attente a été longue, la joie est grande ce soir dans la paroisse. Notre grosse cloche a terminé son voyage! espérons-le. A pâques, elle chantera avec ses compagnes la joie de la résurrection... si Dieu le veut! En présence du clergé sympathisant des paroisses environnantes, nous avons invité Messieurs le Vicaire Forain l'abbé Louis-Joseph Rodrigue, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, M. le Chanoine Philippe Chartrand, curé de Sainte-Thérèse, Charlemagne Villeneuve, ancien curé, Jean-Louis Chartrand, curé de Saint-Agapit, Régimbald remplaçant de M. le curé R. Raymond de Saint-Théophile.

En présence du parrain M. le notaire J.A. Chaurette, marguillier en charge et de son épouse, la marraine entouré des invités de la paroisse Messieurs les marguilliers du banc, Georges Constantin, Josaphat Labelle, Messieurs Alphonse Rochon, maire de la ville et Nelson Renaud, maire de la campagne, Messieurs Antoine Charbonneau président de la Commission Scolaire de la Ville et Hervé Mondou, président de la Commission Scolaire de la Campagne, Monsieur Isidore Comtois, marguillier en charge lors de l'achat du carillon, Docteur Paul Grignon, Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb, Monsieur Adélard Brunet, président de la ligue du Sacré-Coeur, Monsieur Léo Dorion, président du Syndicat paroissial de l'Union Catholique des Cultivateurs, Monsieur Paul Desrosiers, président du Cercle Lacordaire, Monsieur Goerges Théorêt président de la Société des Artisans et d'une assistance nombreuse.

Monseigneur Laurent Morin procéda à la bénédiction de bourdon qui a son histoire.

Laurent Morin, P.A.V.G.
Délégué de S. Ex. Mgr. P.E.
Léger, Arch.

Louis-Joseph Rodrigue, ptre, V.F. sup. du SMST
La Ch. Ph. Chartrand, curé de Ste-Thérèse

Fernand Fortier, ptre, vic.
J.A. Chaurette
Isidore Comtois
Georges Constantin
Josaphat Labelle
Paul Grignon, MD, G.C.
Antoine Charbonneau, Prés. C. Sc.
Hervé Mondou, Prés. C. Sc.
J.A. Brunet, Prés. L.S. Coeur

Lucien Lavallée, princ.
J.E. Trudeau, instituteur
Paul Desrosiers
Léo Dorion
P.H. Blondeau, Instituteur
Gaëtan Lajeunesse, ptre, vicaire
Jean d'Avila Prévost, ptre, desservant

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Curés et desservants de la paroisse
de Saint-Eustache martyrs

François Pinet (séculier)	23 novembre 1768 au mois d'octobre 1769
Félix Bery (récollet)	octobre 1769 au 15 mai 1775
Jean-Pierre Davaux-Besson de la Garde (sulpicien)	17 mai 1775 au 13 novembre 1775
Antoine Gordon (jésuite)	15 décembre 1775 au 25 juin 1776
Alexis Pinet (séculier)	26 octobre 1776 au 18 octobre 1778
Charles-François Perrault (séculier)	30 octobre 1778 au 22 août 1791
Benjamin-Nicolas Maillou (séculier)	2 août 1791 au 19 janvier 1810
René-Flavien Lajus (séculier)	10 janvier 1810 au 14 septembre 1810
Jean-Baptiste Gatien (séculier)	16 septembre 1810 au 16 août 1821
Jean-Baptiste Breguier St-Pierre (sulpicien)	16 août 1821 au 4 octobre 1821
Jacques Paquin (séculier)	4 octobre 1821 au 7 décembre 1847
Charles Champoux (séculier)	7 décembre 1847 au 25 février 1848
Hypolite Moreau (séculier)	25 février 1848 au 25 janvier 1853
Frédéric-Elphège-Honoré Pelletier (C.S.C.)	25 janvier 1853 à août 1855
Léonard-Aimé Desprez (C.S.C.)	août 1855
Julien-Pierre Gastineau (C.S.C.)	août 1855 au 16 juin 1860
Louis-Ignace Guyon (séculier)	26 septembre 1860 - 8 décembre 1893
Calixte Ouimet (séculier)	5 septembre 1894 au 20 juillet 1900
J. Herménégilde Cousineau (séculier)	20 juillet 1900 au 6 septembre 1916
Charlemagne G. Villeneuve (séculier)	6 septembre 1916 au 30 juin 1943
Henri Charbonneau (séculier)	2 juillet 1943 au 17 août 1953
Louis-Joseph Rodrigue (séculier)	26 août 1953 au 27 août 1967
André Racine	28 août 1967 au 31 janvier 1976
Viateur Raymond	1er février 1976

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache

Marguilliers de la paroisse
de Saint-Eustache Martyrs

1779	François Filion	1817	Paul Desjardins
1780	Eustache Presseau	1818	Jean-Baptiste Masson
1781	François Bélanger	1818	Joseph Amelin
1782	Antoine Rochon	1819	Joseph Beauchamp
1783	Louis Drouin	1820	Jacques Cabana
1784	Paul Guindon	1821	Jean-Baptiste Bélanger
1785	Antoine Filion	1822	André Présault Binet
1786	Basile Sauvé dit Laplante	1823	Jean-Baptiste Sauvé
1787	Bertrand Guérin	1824	Benjamin Lefebvre
1788	Louis Sarrazin	1825	François-Jacques Rochon
1789	Joseph Turpin	1826	Joseph Graton
1790	François Rochon	1827	Pierre Colletet dit Bourguignon
1790	Jean Grand'maison		Jean-Marie Lamarche dit Bricot
1791	François Lauzon	1828	
1792	Joseph Beauchamp		
1793	Antoine Lancas	1829	François-Xavier Grignon
1794	Rémond Labrosse	1830	Joseph Paquet
1795	Ignace Aubé	1831	Paul Benoit Lefebvre
1796	François Robert	1832	Alexandre Rochon
1797	Michel Cheval	1832	Joseph-Amable Berthelot, N.P.
1798	Jean-Baptiste Poirier	1833	Charles Dolbec
1799	Pierre Proteau	1834	Pierre Filion
1800	Alexis Grignon	1834	André Lavallée
1801	Jean-Baptiste Carson	1835	Pierre Ethier
1802	Pierre Touchette	1836	Jacques Neveu
1803	Joseph Charbonneau	1837	Michel Charbonneau
1804	Jean Baune	1838	Jérôme Latour
1805	Augustin Rochon	1839	Jérémie Prud'homme
1806	Joseph Bélanger	1840	Jean-Baptiste Savar
1807	Amable Guindon	1841	Pierre Ethier
1808	Jean-Baptiste Labelle	1842	Joseph Legault dit Deslorier
1809	Jean Vandet	1843	Paul Poirier
1810	Charles Aubé	1844	Louis Dion dit Lemoine
1811	Joseph-Noel Langlois	1845	Jean-Baptiste Spénard
1812	Joseph Breyer dit St-Pierre	1846	Amable Rochon
1813	Jean-Baptiste Richer	1847	Eméry Féré
1814	Joachim Labrosse	1848	Jean-Baptiste Lanthier
1814	Jérôme L'Allier	1849	François Guindon
1815	Pierre Lauzon	1850	Eustache Lefebvre
1816	Duncan Mc Gillis	1851	Antoine Lahaie

1852	Pierre Vannier	1897	Théophile Bélanger
1853	Charles Janvril Bélaïr	1898	Anthime Lanthier
1854	Séraphin Labrosse	1898	Clément Théorêt
1855	Pierre Godin	1899	Cléophas Bouvrette
1856	M. Foisy	1900	Wilfrid Godin
1857	Basile Choquette	1901	Adolphe Lanthier
1858	Octave Beauchamp	1902	Adolphe Gravel
1859	Eustache Bélaïr	1903	Pierre Bélisle
1860	Jean-Baptiste Traversy	1904	Léandre St-Pierre
1861	Joseph Godin	1905	Cléophas Aubé
1862	François Proteau	1905	Thomas Brunet
1863	Pierre Charbonneau	1906	Gilbert Beauchamp
1864	Thomas Limoges	1907	Aimé Roger
1865	Jean-Baptiste Gravel	1908	Joseph Ladouceur
1866	François Lanthier	1909	Adélard Duquette
1867	Pierre Goyer	1910	Félix Savard
1868	Joseph Tassé	1911	Louis Paquin
1869	Michel Lebuïs dit Lavergne	1912	Joseph Rochon
1870	Maxime Bellanger	1913	Samuel Mallette
1871	Charles Ladouceur	1914	Siméon Théorêt
1872	Joseph Lefebvre	1915	Sergius Aubé
1873	Jean-Baptiste Renauld	1916	Benjamin Laurin
1874	Honoré Rochon	1917	Jérémy Paiement
1875	Edouard Savard	1918	Wilfrid Rochon
1876	Célestin Filiatrault	1919	Aglibert Théorêt
1877	Moïse Taillefer	1920	Adolphe Pesant
1878	Jérémy Payement	1921	Wilfrid Doré
1879	Léon Rochon	1922	Victor Lamarche
1880	Pierre Vanier	1923	J.-Adonias Bélisle
1881	Joseph Prd'homme	1924	Ludger Paquette
1882	Joseph Fillion	1925	Eustache Leblanc
1883	Moïse Berthelette	1926	Hormisdas Dumoulin
1884	Alexandre Bricault dit Lamarche	1927	Joseph Charette
		1928	Adélard Lalande
1885	Moïse Rochon	1929	Arthur Aubé
1885	François-Xavier Lorrain	1930	Adélard Bélisle
1886	Grégoire Pesant	1931	Ozias Malette
1887	Victor Rochon	1932	Lambert Binette
1888	Octave Spénard	1933	Archille Désormeaux
1889	Alexandre Latour	1934	Wilfrid Paquette
1890	B.-Nicolas Lefebvre	1935	Dr. J.-E. Moreau
1891	Camille Lanthier	1936	Hormisdas Legault
1892	Alfred Limoges	1937	Camille Charette
1893	Isidore Leblanc,	1938	Hector Berthelet
1893	Léon Gravel	1939	Edmond Desjardins
1894	Zéphir Champagne	1940	Elzéar St-Pierre
1895	Sévère Touchette	1941	Exalapha Demers
1896	Onésime Paquin	1942	Herménégilde Théorêt
1896	Joseph Lefebvre	1943	Donat Larose
1896	Isaïe Berthelette	1944	Edmond Théorêt

1945	Ovila Leblanc	1967	Jean Théorêt
1946	Isidore Comtois	1968	Jean-Baptiste Duquette
1947	Calixte Lanthier	1968	Léopold Carrière
1948	J.O. Charette	1969	Eugène Constantin
1949	J.-A. Charette	1969	Guy Prud'homme
1950	Georges Constantin	1970	Donat Légaré
1951	Josaphat Labelle	1970	Paul Larose
1952	Adélard Brunet	1971	Mme Claire Chabot
1953	Joseph Arbic	1971	Gaston Binette
1954	Adélard Ladouceur	1972	Gustave Bélisle
1955	Ernest Barbe	1972	Gaëtan Charette
1956	Télesphore Saint-Jacques	1973	Jean-Marc Desjardins
1957	Eustache Bélanger	1973	Jean-Guy Lacroix
1958	Philippe Prud'homme	1974	Mme Cécile Paquette
1959	Josaphat Lemay	1974	Yvon Désormeaux
1960	Hector Boileau	1974	Gilles Joanis
1961	Alphonse Dubeau	1975	Andrew Houle
1962	Gustave Bélisle	1975	Gilles Vaillancourt
1963	Dr. Yvon Corriveau	1976	Paul-André Goyer
1964	Paul Morin	1976	Raymond Barbe
1965	Léo Constantin	1977	Mme Jacqueline Guindon
1966	Mme France Arbic	1977	Jacques Ouellette
1966	Guy Bélisle	1978	Maurice Lalande
1966	Léo Dorion	1978	Rosaire Leblanc
1966	Henri Girard		
1966	Gérard Tremblay		
1966	Paul Morin		
1967	Albert Leblanc		

Source: Archives de la paroisse de Saint-Eustache